

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

**Rapport annuel
2010**



Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Mai 2011

Dépôt légal : D/2011/8651/1

Coordination : Michel Vandekerke.

Rédaction : Dominique Delvaux, David Deschryver, Malvina Govaert, Dominique Rossion, Michel Vandekerke.

Mise en page : David Deschryver avec l'aide de Dominique Rossion.

The screenshot shows the website interface for the 'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse' in the French Community of Belgium. The header includes the logo of the Secretariat General (OEJAJ) and the text 'Communauté française de Belgique'. A search bar is present with the text 'Rechercher dans le site' and an 'ok' button. The main navigation menu includes 'Accueil', 'Mieux connaître les services', 'Mieux connaître les enfants et les jeunes', 'Promouvoir les droits et le bien-être des enfants', 'Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse', and 'Publications, cartographies, ...'. The left sidebar contains the text 'Qui sommes nous ?' followed by three bullet points describing the organization's services. The right sidebar features a quote by Confucius, a section on 'Outils d'évaluation de la participation des enfants et des jeunes', a 'Nouvelle publication' section, and a 'Nouvelle adresse pour l'Observatoire!' section. The footer contains links for 'gestionnaire du site', 'informations légales', 'accessibilité', and 'haut de page'.

liens | plan du site |

SECRETARIAT GENERAL | OEJAJ

Rechercher dans le site ok

Communauté française de Belgique

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Accueil

Qui sommes nous ?

- Un service d'aide à la décision publique en matière de politique d'enfance et de jeunesse.
- Un service transversal qui réalise des recherches ou les commande.
- Une équipe pluridisciplinaire qui allie pratique de terrain et réflexion théorique.

Mieux connaître les services

Mieux connaître les enfants et les jeunes

Promouvoir les droits et le bien-être des enfants

Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse

Publications, cartographies, ...

"La joie est en tout ; il faut savoir l'extraire" (Confucius)

Outils d'évaluation de la participation des enfants et des jeunes

Mise en ligne d'une boîte à outils

- [\[En savoir plus\]](#)

Nouvelle publication

Séminaire: Les droits de l'enfant en Belgique: les obligations de l'Etat

Pour en savoir plus,...

- [\[En savoir plus\]](#)

Nouvelle adresse pour l'Observatoire !

L'Observatoire a déménagé rue du Commerce, 68A à 1040 Bruxelles

Les numéros de...

- [\[En savoir plus\]](#)

Toutes les actualités

gestionnaire du site | informations légales | accessibilité | [▲ haut de page](#)



Table des matières

A. Introduction	7
B. Les réalisations 2010 et les perspectives en 2011	11
1. Mieux connaître les enfants et les jeunes	12
1.1. Recherche qualitative participative sur le vécu des enfants dans la pauvreté	12
1.2. Enquête "Bien-être à l'école"	15
1.3. Les transitions problématiques	19
2. Mieux connaître les services	21
2.1. Quelques repères pour un système d'indicateurs dans l'Aide à la Jeunesse	23
2.2. Les mécanismes de sortie de l'Aide à la Jeunesse	24
2.3. Les indicateurs de développement de l'accueil de la petite enfance	25
2.4. Comment re-déployer l'information des jeunes ?	26
2.5. Suite et prolongements des travaux antérieurs	28
3. Promouvoir les droits et le bien-être des enfants	30
3.1. Séminaire : Les droits de l'enfant en Belgique : les obligations de l'État	30
3.2. Pour une information "childfriendly"	32
3.3. Le groupe permanent de suivi de la CIDE	36
4. Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse	38
4.1. Évaluation continue du décret sur l'accueil des enfants durant leur temps libre	38
4.2. Écoles de devoirs	41
4.3. Suivi de l'application de la CIDE en Communauté française	44
4.4. Évaluation du décret "Centre de Jeunes"	46

5. Publications et événements.....	48
5.1. Mémentos de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté française	48
5.2. Le site : www.oejaj.cfwb.be	49
5.3. Les atlas dynamiques de l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse	50
6. Les échanges institutionnels.....	51
6.1. Communauté française	51
6.2. Internationaux.....	53
6.3. Nationaux	56
C. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse en 2010	57
1. Le personnel.....	58
2. Le comité d'accompagnement de l'Observatoire en 2010.....	59
2.1. Réunion.....	59
2.2. Membres en 2010	59
3. Bases légales	60

Always look on the bright side of life

Eric Idle

A. Introduction

Ils en ont des choses à nous dire ces enfants de chez nous nés du mauvais côté de l'échelle des revenus. C'est qu'ils en vivent des choses, au quotidien : dans leur quartier, leur école, avec leurs copains et copines, leurs différents parents. Et ils le vivent intensément ! Nous les avons écoutés, en tant qu'acteurs qui cherchent leur place, avec rudesse parfois, dans ce monde où ils ne partent pas gagnants. Et nous nous sommes demandé, avec eux, comment leur rendre de la place parmi nous, à l'école, dans les activités extrascolaires et dans tout ce qui aujourd'hui est susceptible de relier.

Ils en ont des choses à nous dire, eux aussi, ces élèves qui abordent l'enseignement secondaire : sur l'école qui les accueille, sur les nouvelles relations qui s'y jouent : avec les professeurs, avec les autres élèves, avec les règles. Une fois n'est pas coutume, nous leur avons proposé d'inverser les rôles et de remettre leur bulletin sur leur école, leurs professeurs, les autres élèves ; bref : sur leurs conditions de vie. Leur bulletin est nuancé : on y trouve des raisons de se réjouir, comme la qualité de l'accueil ou l'implication de leurs parents, mais aussi des raisons de tendre l'oreille : plus de la moitié, par exemple, ont le sentiment d'avoir vécu une situation d'injustice.

A propos de bulletin, la Belgique, et donc aussi la Communauté française, en a reçu un aussi, en juin, du Comité des droits de l'enfant de Genève : nous avons pensé que les 88 recommandations qu'il comporte méritaient, juste retour des choses, d'être entendues, par ceux-là mêmes qu'elles concernent au premier chef : les enfants.

Non pas que notre Communauté manque de sollicitude à leur égard, notamment les plus jeunes, les plus fragiles, ou encore ceux et celles qui ont besoin d'aide pour s'orienter au mieux parmi les multiples sollicitations à la consommation. Je veux parler de tous ces services qui ciblent les enfants et les jeunes et que nous avons mission, à l'Observatoire de contribuer à mieux connaître : les services à la petite enfance, les services ATL, ceux de l'Aide à la jeunesse, les EDD, les centres et maisons de jeunes, les organisations de jeunesse, etc.

Tout ce savoir, pratique et théorique, qui s'incarne dans les acteurs qui font vivre ces services au quotidien, nous gardons l'ambition de mieux le comprendre pour mieux le partager et mieux l'articuler aux savoirs et aux pratiques qui s'élaborent dans d'autres territoires, parfois proches et parfois lointains. C'est le sens de nos recherches pour mieux comprendre les mécanismes de sortie de l'Aide à la jeunesse, pour mieux prendre la mesure de son impact sur les jeunes pris en charge, pour mieux distribuer les bénéfices d'un accueil de qualité pour les jeunes enfants, pour mieux aider les jeunes à faire sens du monde qui les entoure, pour les aider à mieux rebondir après un échec scolaire et enfin pour mieux préserver cette capacité d'innover qui ne cesse de forcer l'admiration.

Plus qu'hier et, espérons-le, bien moins que demain, la convention internationale relative aux droits de l'enfant demeure un cadre de référence pertinent pour prendre en compte tout ce qui contribue au bien-être des enfants : elle implique des obligations pour l'État signataire et elle

contribue à une culture d'émancipation et de progrès.

C'est pourquoi nous restons résolument aux côtés de tous ceux et de toutes celles qui œuvrent à sa promotion et que nous poursuivons nos efforts pour que les différentes parties prenantes puissent se l'approprier, à commencer par les enfants eux-mêmes.

La coordination et l'agencement de toutes ces énergies se traduisent, dans un état démocratique, par les choix et la mise en œuvre des politiques d'enfance et de jeunesse. Conformément à ses missions, l'Observatoire a continué à contribuer en 2010 à une meilleure gouvernance de ces politiques : d'une part, au travers de sa participation à l'évaluation des décrets relatifs à l'accueil durant le temps libre, aux écoles de devoirs et aux centres jeunes, d'autre part au travers de la mise en œuvre et du pilotage du suivi des plans d'action relatifs aux droits de l'enfant.

Comme le laisse présager le bref aperçu qui précède, le rapport d'activités 2010, s'organise donc, comme en 2009, autour des quatre axes qui structurent les activités de l'Observatoire :

- mieux connaître les enfants et les jeunes ;
- mieux connaître les services ;
- promouvoir les droits et le bien-être des enfants ;
- évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse.

Ces quatre axes sont également les portes d'entrée vers l'ensemble des productions de l'Observatoire sur son site Internet.

Sur chacun de ces axes, l'Observatoire a été actif en 2010 : le rapport qui suit rend compte de ce que nous avons pu y engranger comme enseignements et recommandations. Il esquisse également les prolongements amorcés en 2011. Ce travail est avant tout le fruit des synergies avec les différentes parties prenantes des politiques de l'enfance et de la jeunesse. Ces synergies, qui étaient déjà la marque des activités de l'Observatoire, ont été renforcées au cours de l'année 2010, notamment avec l'ONE (partenariat de recherche), avec la DGAJ (conclusion d'un protocole de collaboration) et avec les cabinets des différents ministres concernés.

Pour éviter autant que faire se peut le piège de l'autosatisfaction, nous avons voulu mettre l'accent, dans cette introduction sur ce que l'Observatoire doit à tous ses partenaires. Mais cette introduction serait incomplète si nous ne vous invitons pas, en conclusion, à saluer avec nous les heureux aboutissements d'une année riche en rebondissements « internes » : un déménagement réussi dans de nouveaux locaux, l'engagement d'une nouvelle secrétaire et l'engagement de deux nouvelles directrices de recherche. *Always look on the bright side of life.*

Michel Vandekerke,

Coordinateur a.i.

Pour en savoir plus :

En téléchargement sur le site de l'Observatoire : tous les *Rapports d'activité* depuis celui de 1999-2000 www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6176 et le *Mémento de l'enfance et de la jeunesse* depuis celui de 2002 www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6174.

B. Les réalisations 2010 et les prolongements en 2011

Fiche technique :

L'étude a été réalisée entre avril et juillet 2010 sur un échantillon d'enfants âgés de 6 à 12 ans vivant en Communauté française.

Au total, 70 enfants, de 6 à 12 ans, ont participé aux rencontres constituées à la fois d'observations participantes et de séquences animées par l'équipe de recherche.

Les enfants ont été sélectionnés avec le concours du Réseau de lutte contre la pauvreté à travers leur affiliation à une des organisations qui agit sur le terrain en direction de publics en situation de pauvreté.

On y trouve des enfants issus de « groupes contrastés » dont la sélection des profils des groupes et des enfants qui les composent est basé sur le type de groupe d'insertion, l'âge, le sexe, le modèle familial, le niveau socioéconomique, la zone rurale/urbaine, la province de résidence.

1. Mieux connaître les enfants et les jeunes

1.1. Recherche qualitative participative sur le vécu des enfants dans la pauvreté

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont proclamé l'année 2010 « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». La Belgique a mis à l'agenda de la présidence européenne qu'elle assumait en 2010 la pauvreté infantile.

En prolongement de ses travaux relatifs à la participation et au bien-être des enfants, l'Observatoire a voulu répondre au constat énoncé dans le rapport intitulé : *Enfants en pauvreté : Situation de la recherche scientifique en Belgique* réalisé en juillet 2008 à la demande du ministre fédéral des Pensions, de l'Intégration Sociale, des Grandes Villes et de l'Égalité des Chances, soit *faire des recherches à partir de la perspective des enfants vivant en pauvreté*¹.

L'Observatoire a donc initié une recherche visant à :

- rendre compte des expériences des enfants qui vivent dans la pauvreté, avoir une meilleure vue sur leur vie quotidienne et comprendre comment ils vivent la pauvreté et l'exclusion sociale au quotidien dans leurs différents lieux

de vie et leurs différentes interactions sociales ;

- repérer dans le vécu des enfants pauvres, les stratégies qu'ils développent pour avoir une emprise sur leur vie ;
- dresser des portraits contrastés des enfants vivant dans la pauvreté, et de leur vécu ;
- établir des recommandations afin que la réalité subjective des enfants pauvres soit davantage prise en compte dans l'action publique qui leur est destinée directement ou indirectement.

Avec l'appui du Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté et le concours d'associations qui accueillent au quotidien des enfants de 6 à 12 ans qui vivent des situations de pauvreté, un prestataire extérieur a recueilli, traité et analysé la parole et les expressions non verbales de plus de 70 enfants de 6 à 12 ans qui vivent dans la pauvreté en Communauté française et les a comparées avec le vécu d'enfants du même âge issus de milieux aisés.

▲ **Ce que les enfants nous apprennent sur leur vécu : matériel versus relationnel.**

L'étude montre que les enfants ont des aspirations matérielles relatives au logement et à l'intimité dont ils peuvent bénéficier. Le dénuement matériel n'est cependant pas une considération première pour les enfants qui s'accommodent, voire assument avec l'adulte la responsabilité des limitations de leur famille. Les biens matériels qui semblent les plus importants aux enfants touchent aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communi-

¹ K. Steenssens, LM. Aguilar, B. Demeyer, P. Fontaine, *Enfants en pauvreté : Situation de la recherche scientifique en Belgique*, juillet 2008, p. 30.

cation (NTIC). Elles comportent une forte dimension intégrative, presque vitale, pour ne pas se sentir encore davantage exclus du monde. Les équipements matériels des NTIC remplissent donc une fonction relationnelle et identitaire.

Les relations humaines sont en effet au cœur du vécu des enfants. Leurs rapports sociaux apparaissent souvent empreints de passion, d'absolu. La recherche témoigne d'une gestion très émotionnelle du rapport à l'autre, de la prégnance des problèmes familiaux et des cassures relationnelles ainsi que des douloureuses implications du placement qui affectent profondément les enfants.

▲ **Les stratégies qu'ils mettent en place : la quête affective.**

L'étude décrit les stratégies dont usent les enfants pour conserver de l'emprise sur leur vie telle que l'intransigeance morale, l'ajustement des besoins, l'usage de la violence ou encore la quête affective. Les aléas relationnels mentionnés ci-avant expliquent vraisemblablement le haut niveau d'investissement des enfants pauvres dans les relations interpersonnelles. Certains cherchent en permanence à se faire des amis et à entretenir cette amitié tandis que d'autres cherchent à (re)trouver un équilibre affectif et émotionnel auprès d'intervenants et d'adultes proches. D'autres enfants transposent leur quête affective auprès des animaux ou d'objets transitionnels tels qu'un « doudou ».

▲ **Que faire pour que la réalité subjective des enfants pauvres soit davantage prise en compte dans l'action publique qui leur est destinée ?**

Les résultats de cette recherche confirment l'importance et la pertinence d'entendre les enfants et de prendre en compte leur point de vue pour fonder les décisions qui les concernent. C'est pourquoi la première recommandation issue de cette recherche est de mieux former les professionnels qui travaillent pour et avec les enfants aux techniques de communications utilisées dans la recherche participative afin de mieux appréhender, percevoir, comprendre, décrypter le vécu et la réalité subjective des enfants pauvres. Et, in fine, respecter le serment d'Hippocrate : *primum non nocere*, d'abord ne pas nuire.

La seconde recommandation consiste à accorder une attention spécifique et importante à tout ce qui permet à l'enfant pauvre d'être relié aux autres et au monde. Il faut augmenter leur potentiel de connexions vers l'extérieur : activités extrascolaires formelles ou informelles, plaines de jeux, accueil du très jeune enfant mais aussi connexion internet, GSM ou animaux de compagnie.

➤ **Référence : Recherche qualitative participative sur le vécu d'enfants de 6 à 12 ans qui vivent dans la pauvreté en Communauté française**

Pour en savoir plus :

Une synthèse des recommandations a été présentée lors de la conférence organisée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne: « Who cares ? Roadmap for a Recommendation to fight child poverty », Marche-en-Famenne, 2-3 septembre 2010. Le texte de cette présentation est disponible en téléchargement sur le site Internet de l'Observatoire à l'adresse suivante : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=7282> ; le rapport de recherche complet est disponible à la même adresse.

Synergies :

Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, Unicef, Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (RVW), cabinet du Secrétaire d'État fédéral à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté.



Référence : Recherche qualitative participative sur le vécu d'enfants de 6 à 12 ans qui vivent dans la pauvreté en Communauté française.

- ☑ Extraits des paroles d'enfants recueillies dans le cadre de la recherche qualitative participative commanditée par l'Observatoire intitulée, « Recherche qualitative participative sur le vécu des enfants de 6 à 12 ans vivant dans la pauvreté en Communauté française ».

Heureusement qu'on a un Proxy tout près, un Super Delhaize. Parce qu'il est moins cher. (...) Parfois je vais avec papa faire les courses. Et je regarde les prix.

Quand on achète quelque chose, on est obligé de le terminer. Par exemple, mon petit frère n'a pas mangé ses Kellogg's, on a été obligé de les manger durant quelques jours [...]

Les jeux électroniques, c'est toute ma vie. Sans ma DS, je saurais pas vivre quoi. Je le dis. (...) C'est nul sans ça ; on s'ennuie.

J'ai plus de chargeur, plus de batterie. Aïe, je vais mourir !

Une fois je suivrai des cours (de guitare), papa il m'a dit...

J'aimerais bien aller jouer là-bas (au Standard). Un recruteur m'avait demandé, mon papa était d'accord, mais quand on a entendu le prix... C'est aux alentours de 300 euros pour une année. Ils m'ont dit que si j'étais encore plus fort, c'était eux qui auraient pris tout en charge.

Molly, (on ne la supporte pas). C'est une petite blonde qui arrête pas de faire sa maligne. Elle frappe tout le monde et elle fait sa petite faux jetonne. Elle danse tout le temps en classe et puis elle fait semblant de travailler.

Moi avec ma meilleure amie, on se dispute jamais parce que en fait elle habite à [quartier] aussi, donc elle peut pas me reprocher d'y habiter.

À la maison (on me demande parfois mon avis). À l'école, c'est tout le temps la maîtresse qui dit ce qu'on doit faire et tout. Quand elle nous dit un truc on est obligé de le faire. (...) Dès qu'on s'assied sur la table, qu'on ne peut pas, on est puni. (...) Moi si je pouvais je dessinerais mais elle veut presque jamais.

Ma maman, elle n'a pas assez de sous. Elle, elle veut m'en donner mais moi je dis non parce qu'elle a déjà pas beaucoup de sous. Moi j'en ai ici (institution), je me débrouille avec mon argent.

Je ne vois plus mon parrain. En fait il est encore vivant, mais je ne le vois plus à cause de sa femme. (...) À mon anniversaire de cette année-ci, je voulais qu'il vienne. Il n'est pas venu à cause de sa femme. Alors... (...) Je ne sais pas (ce qui se passe). C'est maman qui m'a dit que c'est à cause de sa femme.

Damien : « Les amis c'est important, parce que c'est avec eux qu'on s'amuse le plus ».

Je vais vous parler de ma console. Moi, je trouve que ça s'appelle une console, parce que quand je pleure ou je suis triste ou que je suis fâchée, et ben, ça me console un peu, et ça me fait penser à autre chose et tout ça. Par exemple, si je viens de me disputer avec mon meilleur ami, et bien, je serai triste parce qu'il ne veut plus être mon ami, et après je vais aller jouer. (...) Que ça consolait les gens, pour les faire penser à autre chose et leur faire changer un peu les idées et tous des trucs comme ça .

Il y a une personne qui m'a trahi et qui ne m'a pas invité à son anniversaire. Il m'a trahi. Il m'a pourtant dit qu'il m'inviterait. Il m'a trahi. Il s'appelle Gaëtan.

Là je le dis franchement, grossièrement, je suis désolée du gros mot, mais si elle continue je lui péterai sa putain de face parce que là elle abuse trop, elle fait sa chef, elle a insulté ma famille [...]

Quand je l'ai expliqué à mes amis...là le loup il fait dodo, le mouton va en profiter, mais quand le loup sera réveillé le mouton, il n'en profitera plus.

« Disputes, disputes et encore disputes. Y a moi et mes potes (une vingtaine), et puis y a les autres. »

« C'est qui les autres ? Tes ennemis à l'école, c'est qui ? »

« Oufti ! Y en a plein. Toute l'école sauf mes potes (une vingtaine). (...) Parce que nous on a notre caractère bien à nous et on sait se supporter. Les autres, ils nous supportent pas : on est cherche misère, on est ci, on est là... Les autres, ils sont plus « Moi... », petits péteux et tout. C'est genre : « Moi je ne vis pas dans une maison sociale ». Je leur ai dit : « Je vous emmerde tous l'un après l'autre ».

On n'est pas solitaire. Parce qu'on est tous en groupe. Y a jamais quelqu'un qui est tout seul. La journée on est tous en groupe.

Y a un lien entre nous. Si y en a un qui se bat, moi je vais directement darder dessus, c'est clair. On touche pas à un de la cité sans avoir le reste à dos.

1.2. Enquête « Bien-être à l'école »

▲ L'objet de l'enquête

Quel diagnostic les élèves du premier degré portent-ils sur leur école en tant que lieu d'apprentissage et lieu de vie ? Quelle est leur manière de voir et de percevoir ce qui se passe à l'école ? Quelles sont leurs relations avec les autres élèves, avec les professeurs, avec leur environnement ? Quel regard portent-ils sur leurs conditions de vie à l'école ?

Pour le savoir, l'Observatoire a voulu donner la parole aux usagers de l'école, partir de leur point de vue, subjectif, et donc partiel, voire partial, comme tout point de vue, en faisant le pari que ce point de vue mérite d'être écouté et entendu.

Les résultats qui s'en dégagent forment, en quelque sorte, le bulletin que les élèves du premier degré remettent à leur école : on retrouve dans les réponses recueillies bon nombre de raisons de se réjouir, mais aussi quelques raisons d'être vigilant.

▲ Quelles sont les raisons de se réjouir ?

Si on prend un critère très simple, par exemple **plus de 85 %** de réponses positives, voici les raisons de se réjouir :

- une grande majorité des élèves estiment avoir été bien, voire très bien accueillis dans l'école, aussi bien par les professeurs, que par les autres élèves de la classe ou par les éducateurs ;

- une grande majorité (plus de 85 %) estiment apprendre beaucoup de choses, se sentent bien dans leur école et estiment que ce qu'ils apprennent à l'école leur servira plus tard (ils sont plus réservés – 73 % – pour ce qui est de "servir dans la vie de tous les jours") ;

- une grande majorité a réalisé des travaux de groupe (d'ailleurs appréciés par la majorité) et ont des amis dans la classe ;

- à toujours plus de 85 %, ils se sentent en sécurité : dans la classe, dans les couloirs de l'école et dans la cour de récréation et ne se sont pas sentis exclus dans leur classe ;

- pour une large majorité d'entre eux, les parents vérifient leur bulletin et leur journal de classe et vont aux réunions de parents. Si, si, je vous assure : plus de 9 élèves sur 10 déclarent que leurs parents vérifient régulièrement leur bulletin ; pour le journal de classe et les réunions de parents, c'est plus partagé : un peu plus de 4 sur 10, régulièrement et un peu plus de 4 sur 10 parfois seulement ;

Si on prend un critère un peu moins sévère : quels sont les éléments qui recueillent **plus de 75 %** d'avis positifs ?

- plus de trois quarts des élèves estiment qu'à l'école, ils ont appris à accepter les personnes qui sont différentes d'eux, à comprendre les personnes qui ont des idées différentes, à tenir compte de l'avis des autres et à se faire leur propre opinion sur certaines choses ;

- plus de trois quarts connaissent bien le quartier de l'école ;

- plus de trois quarts ont aidé un autre élève ou ont été aidés par un autre élève lorsqu'ils en avaient besoin ;

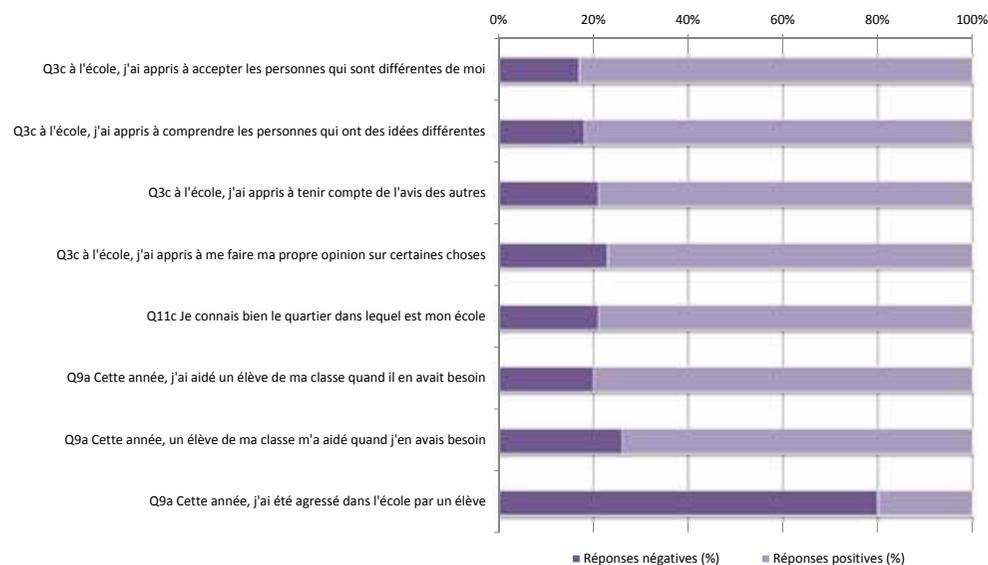
✂ Fiche technique :

L'enquête a été réalisée sur un échantillon représentatif des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française entre avril et juin 2010.

Au total, 1.945 élèves, de 12 à 15 ans, de 1^{ère} et de 2^{ème} année ont répondu aux quelque 150 questions du questionnaire.

On y trouve des élèves des différents réseaux, des différentes provinces, provenant d'écoles en discrimination positive ou non, en proportions égales à celles que l'on observe dans l'ensemble de la Communauté française.

Plus de 75 % de réponses positives



- environ trois quarts des élèves mettent moins de 20 minutes pour rejoindre leur école à partir de leur domicile (mais 11 % mettent plus d'une demi-heure) ;
- plus de trois quart n'ont PAS été agressés dans l'école par un élève.

▲ Quelles sont les raisons d'être vigilant ?

Ici aussi, prenons un critère simple : quels sont les aspects de la vie à l'école pour lesquels il y a **au mieux une moitié d'avis positifs ou favorables**. Appelons-les les raisons d'être vigilant.

1. L'ennui

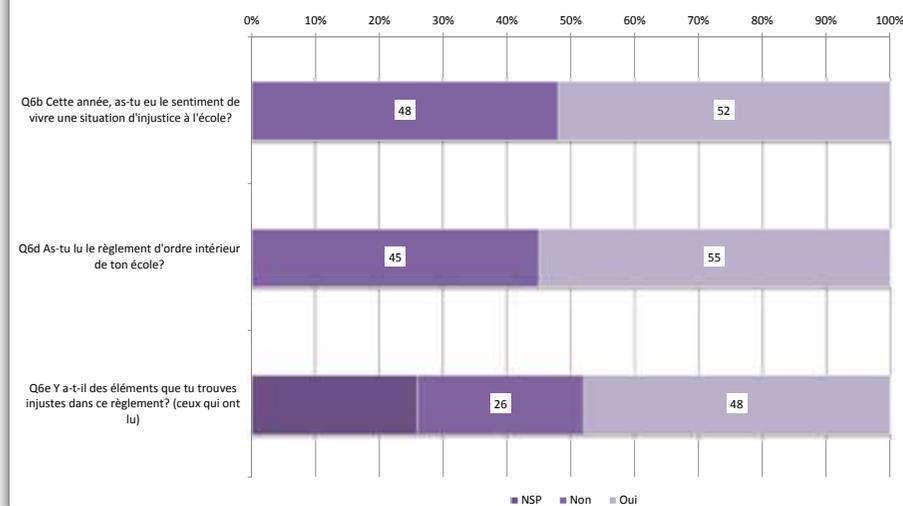
Le fait que plus de la moitié des élèves s'ennuie à l'école, dont un quart "très souvent", peut certes s'interpréter de diverses manières. Relevons tout de même que, d'un strict point de vue pédagogique, l'ennui n'est pas la condition la plus propice aux apprentissages. D'ailleurs, comme on le verra plus loin, trois quart des élèves indiquent que des cours donnés de manière plus ludiques les aideraient à apprendre plus facilement à l'école.

Si l'on ajoute à cela que près de deux tiers des élèves se disent assez souvent ou très souvent fatigués, on admettra qu'il y a là un signe que l'on peut difficilement négliger.

2. Le sentiment d'injustice

Plus interpellant peut-être : le fait que plus de la moitié

Le sentiment d'injustice



des élèves ont eu le sentiment de vivre une situation d'injustice à l'école, que un peu moins de la moitié n'ont pas lu le règlement d'ordre intérieur et que, parmi ceux qui l'ont lu, la moitié environ (soit un élève sur cinq) estiment qu'il comporte des éléments injustes.

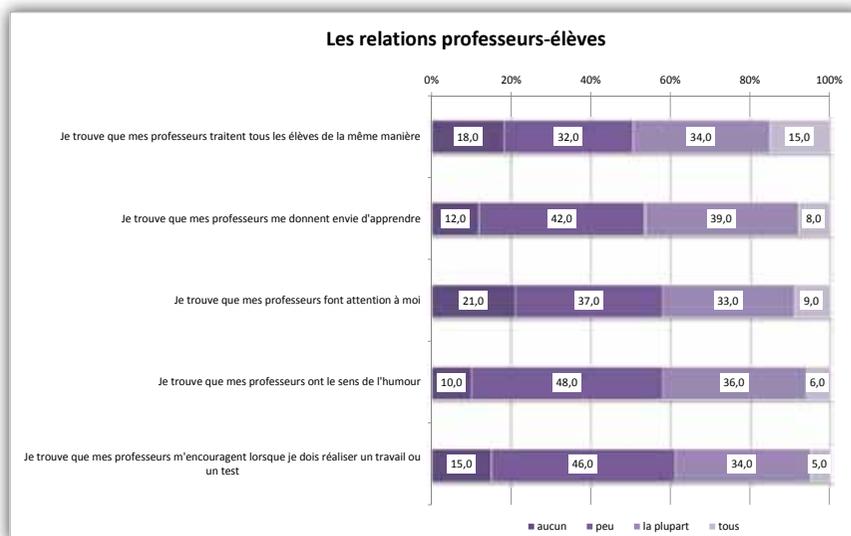
3. Les relations professeurs-élèves

Sans qu'il y ait un lien de cause à effet, on observe que la moitié des élèves estiment que la plupart de leurs professeurs ne sont pas équitables envers tous les élèves (qu'ils traitent tous les élèves de la même manière). Mais il y a un lien entre le sentiment d'avoir vécu une situation injuste à l'école et le diagnostic sur l'équité des professeurs.

Certes, plus de 50 % des élèves interrogés estiment que tous les professeurs ou la plupart les aident quand ils ont besoin d'explications supplémentaires (69 %), sont à

l'écoute lorsqu'ils ont besoin de leur parler (56 %) ou les félicitent lorsqu'ils ont réussi (53 %). Mais le diagnostic positif majoritaire s'arrête là : pour cinq autres aspects des relations entre professeurs et élèves, le diagnostic est plus sévère.

Une majorité d'élèves estiment que la plupart de leur professeurs ne leur donnent pas envie d'apprendre, ne font pas attention à eux, n'ont pas le sens de l'humour ou ne les encouragent pas.



10 estiment en effet qu'ils peuvent exprimer un avis différent de celui de leurs professeurs ou que leur avis est pris en compte par eux. Ces résultats ne font, malheureusement, que confirmer une tendance déjà clairement diagnostiquée dans une précédente enquête réalisée en 2006 sur la participation : il y a clairement, au sein des

Synergies :

AGERS, Cabinet de la ministre de l'Enseignement, Service Jeunesse

4. Mon avis

Le droit à être écouté et entendu dans toute question qui les concerne est un droit fondamental inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Le moins que l'on puisse dire est que ce droit ne semble guère cultivé dans l'enceinte scolaire : seuls 4 élèves sur

Pour en savoir plus :

la publication complète est disponible sur le site Internet de l'OEJAJ à l'adresse suivante : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6254>

écoles, une marge de progression appréciable en matière de dialogue avec les élèves sur toutes les décisions qui les concernent.

5. Les classes

Beaucoup d'aspects de l'environnement quotidien des élèves ne peuvent guère être modifiés facilement. A priori, ce n'est pas le cas du confort, de l'agrément et de l'équipement des classes. Sur ce point, le diagnostic d'une majorité d'élèves est sévère : 7 sur 10 estiment que leurs classes ne sont guère confortables, décorées ou équipées.

6. Ce qui pourrait m'aider à apprendre plus facilement à l'école

La question de la gestion du temps est jugée centrale par les élèves : mieux répartir les devoirs et les tests et avoir le temps pour répondre aux contrôles sont deux éléments qui sont majoritairement plébiscités. De même que la mise à niveau après une absence.

Il y a également une réelle attente des élèves vis-à-vis des professeurs en termes de qualité des explications et d'interaction : on ne peut que souligner à ce propos que près de 9 élèves sur 10 souhaitent pouvoir poser plus facilement des questions aux professeurs. Il y a décidément comme une opportunité insuffisamment exploitée au niveau du dialogue entre professeurs et élèves et ces résultats confortent le diagnostic sur la marge de progression possible quant au droit à la participation en contexte scolaire.

Enfin, même si ces élèves n'ont lu ni Piaget, ni Rabelais, ils semblent "spontanément" adeptes de l'apprentissage par les pairs et du gai savoir.

7. À suivre ...

Les tendances que l'on vient d'évoquer ne constituent qu'une partie des enseignements que l'on peut tirer de cette enquête.

Nous nous sommes en effet limités aux diagnostics tranchés. Certaines questions posées aux élèves n'ont pas été reprises soit que les réponses étaient sans surprise, soit qu'elles laissaient apparaître un diagnostic plus nuancé. C'est le cas par exemple pour le goût pour l'école, les sources de stress, les activités organisées au sein de l'école, l'aménagement du temps et des espaces, et ainsi de suite.

Nous avons également délibérément laissé de côté les analyses par segmentation : selon l'âge, le sexe, la province, l'origine socio-économique, la situation familiale, etc. Elles permettent de nuancer le tableau général que l'on vient d'esquisser et de faire des hypothèses sur les facteurs déterminants les tendances que l'on vient de décrire.

➤ *Référence : Enquête sur les conditions de vie, l'acquisition de compétences sociales et les différentes formes d'implication et de participation des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire*

1.3. Les transitions problématiques

▲ Le contexte

De la naissance à l'accès au marché du travail, la route ne cesse de s'allonger ces dernières années. Si certains ont pu dire que l'on entre dans l'adolescence de plus en plus tôt, il s'avère que, dans nos sociétés, l'on reste jeune de plus en plus vieux.

Cet allongement de la trajectoire vers l'entrée dans l'âge adulte s'accompagne certes d'une multiplication des opportunités et des expériences de vie mais elle se traduit tout aussi sûrement par une multiplication d'embûches et de défis à relever : en termes de socialisation, de consommation, d'apprentissages, de santé mentale, d'adaptation aux changements (y compris dans la sphère familiale) et de mobilité, sociale et géographique, pour n'en nommer que quelques-uns.

La notion de "transitions problématiques" peut, en première analyse, servir de fil conducteur pour mieux comprendre l'impact des événements de vie qui jouent un rôle clé dans les différentes étapes de développement qui conduisent à l'âge adulte.

Les notions de trajectoire et de transitions peuvent également servir de fil conducteur pour relier les préoccupations relatives aux moments-clés qui se posent de manière plus sectorielle : par exemple, dans la prime enfance, le recours aux différents services de l'ONE ou encore le parcours des jeunes dans la prise en charge spécialisée de

l'Aide à la jeunesse.

C'est en gardant ces articulations à l'esprit qu'une concertation a été menée avec l'ONE et la DGAJ pour étayer réciproquement les études menées en la matière.

▲ Questions

En termes très généraux, les deux questions que l'Observatoire a souhaité investiguer sont :

- quels sont les "événements" qui jouent un rôle clé dans la construction du rapport à soi-même, du rapport aux autres et du rapport à l'environnement ?
- quelles réponses les politiques de l'enfance et de la jeunesse peuvent-elles y apporter ?

L'OEJAJ a donc commandité une synthèse des connaissances disponibles sur ces deux questions en vue :

- 1°. de dégager un cadre d'intelligibilité des différents problèmes que posent les transitions ;
- 2°. d'identifier les enjeux politiques que ces connaissances soulèvent.

À titre indicatif, voici quelques questions emblématiques :

- Quelles sont les transitions clés et comment s'opèrent-elles ?
- Quel est l'impact des différentes formes de consommation – en matière de médias, de loisirs, de biens et de services – sur l'enfance et la transition vers l'âge adulte ?
- Les problèmes mentaux surviennent-ils à un âge plus précoce ?

Synergies :

le DGDE, l'ONE et le Cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse sont représentés dans le comité d'accompagnement.

- Quels sont aujourd'hui, dans nos sociétés, les processus par lesquels les jeunes sont socialisés vers l'âge adulte ?
- Quels sont les facteurs qui différencient une transition réussie d'une transition problématique ?
- Quels types d'activité pour les jeunes ont un effet positif sur les chances d'intégration sociale réussie ?
- Quels sont les effets des groupes de pairs et comment leur influence peut-elle être encadrée pour produire des effets positifs ?

La question des transitions entre l'éducation ou la formation et la vie active étant déjà largement documentée, nous avons voulu focaliser la synthèse bibliographique sur la question des transitions problématiques du début de la scolarité (2,5 ans) jusqu'à la sortie de l'enseignement obligatoire, étant entendu que la revue bibliographique couvrirait différentes disciplines : sciences politiques, sociologie, psychologie, sciences du comportement, ... en accordant une attention particulière aux études longitudinales, réalisées sur des cohortes d'individus.

La recherche a démarré en janvier 2011 et les résultats sont attendus pour fin juin 2011.

➤ ***Référence : Les transitions problématiques dans l'enfance et la jeunesse : état des connaissances et identification des enjeux de politique publique***

2. Mieux connaître les services

Pour renforcer la collaboration structurelle entre la DGAJ et l'Observatoire, les deux parties ont signé début mars 2011 **un protocole de collaboration** visant à mutualiser leurs expertises, leurs outils et leurs données en vue d'améliorer la connaissance sur les jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse et l'évaluation des politiques publiques développées en la matière.

Ce protocole prévoit notamment les dispositions suivantes :

Synergies :

La DGAJ et l'Observatoire mutualisent leur expertise en matière d'outils de recueil, d'exploitation et de valorisation des données relatives à l'Aide à la jeunesse : ils conviennent, par exemple, d'échanger leur expérience respective en ce qui concerne l'utilisation des outils de valorisation cartographique (Instant Atlas), d'élaboration de questionnaire en ligne (Lime Survey) ou d'analyse de trajectoires (TraMiner).

La DGAJ s'engage à fournir à l'Observatoire, dans la mesure de ses moyens, toutes données dénominalisées, en sa possession, relatives à l'Aide à la jeunesse.

L'Observatoire s'engage à élaborer une cartographie dynamique adaptée aux besoins et aux données fournies par la DGAJ.

L'Observatoire et la DGAJ se tiennent mutuellement au courant des initiatives et projets de recherche menés en rapport avec les matières traitées par l'Aide à la jeunesse et ce, dès la phase de conception. Chaque partie prendra systématiquement contact avec l'autre partie afin d'évaluer l'opportunité d'inclure un représentant dans le comité d'accompagnement desdits projets.

L'Observatoire apporte son expertise à la DGAJ en matière de développement de projets informatiques relatifs au recueil des données de l'Aide à la jeunesse (par exemple : projet IMAJ). (...)

Synergies (suite) :

La DGAJ associe étroitement l'Observatoire au pilotage de la mise en œuvre des enseignements de la recherche-action « accrochage scolaire » en lui confiant la présidence du Comité de pilotage et en l'incluant dans le Comité éditorial du site « accrochagescolaire.be ».

L'Observatoire associe étroitement la DGAJ au suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au travers du représentant de la DGAJ au groupe permanent CIDE et l'associe au développement des indicateurs qualitatifs et quantitatifs en rapport avec ce suivi.

La DGAJ collabore à la réalisation de la publication annuelle de l'Observatoire « Mémento de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française » en fournissant des données relatives à l'aide à la jeunesse.

L'Observatoire fournit à la DGAJ des données de cadrage (population, revenu, logement, indices socio-économiques, indicateurs de cohésion sociale, ...).

La DGAJ et l'Observatoire collaborent à la définition et la diffusion d'indicateurs quantitatifs susceptibles d'orienter et d'éclairer les politiques de prévention.

L'Observatoire et la DGAJ collaborent à la mise en œuvre de toute mesure susceptible de consolider et de faire reconnaître les initiatives et projets innovants en matière d'intervention auprès des jeunes.

La DGAJ et l'Observatoire collaborent à l'élaboration d'une méthodologie permettant, à partir des données disponibles, d'analyser le parcours des jeunes pris en charge et, le cas échéant, la déploient en commun, selon des modalités à définir.

2.1. Quelques repères pour un système d'indicateurs dans l'Aide à la Jeunesse

Plusieurs réflexions et discussions ont été menées au sein de l'Observatoire, au sein de la DGAJ et entre les deux entités concernant l'élaboration d'un système d'indicateurs de l'Aide à la jeunesse. Ont pris part à cette discussion : Liliane Baudart, Dominique Delvaux, Malvina Govaert, Françoise Mulkay et Michel Vandekerke.

Cette fertilisation croisée entre une réflexion générale de cadrage (ce qu'il serait souhaitable de faire) et la prise en considération des ressources disponibles, notamment au niveau des données, a abouti à une note de cadrage intitulée : *Quelques repères pour un système d'indicateurs de l'Aide à la jeunesse*.

Cette note précise notamment :

- les champs d'application pour lesquels il est souhaitable de développer des indicateurs spécifiques ;
- les objectifs poursuivis par l'élaboration d'un système d'indicateurs ;
- l'échelle territoriale appropriée ;
- les catégories d'acteurs concernés ;
- la nécessaire prise en compte du point de vue des bénéficiaires.

Elle rappelle également les fondements sur lesquels asseoir un système d'indicateurs de l'Aide à la jeunesse.

S'appuyant sur la liste des indicateurs préconisés par l'Unicef pour « mesurer » la prise en charge résidentielle d'enfants et de jeunes dans un pays (*Manual for the measurement of indicators for children in formal care*, Unicef – Better Care Network, January 2009), elle propose une liste d'indicateurs potentiels pour les jeunes en difficulté ou en danger et pour les jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction.

Elle suggère quelques pistes pour « mesurer » l'adéquation des prises en charge, leur impact sur les jeunes et la prise en compte de leur point de vue.

Enfin, elle balise les indicateurs potentiels à prendre en compte pour le développement de politiques de prévention.

Elle a été présentée et discutée avec le cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse qui l'a complétée et intégrée dans son plan de travail sur l'évaluation de l'offre actuelle, les effets de la réforme et l'évolution des besoins des jeunes et des familles.

Elle a également conduit à mettre en place un dispositif d'étude des mécanismes de sortie de l'Aide à la jeunesse (cf. point suivant).

Synergies :

Cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, DGAJ

Pour en savoir plus :

la note est disponible sur le site Internet de l'Observatoire à l'adresse suivante : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5218>

Synergies :

le Cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse et la DGAJ sont représentés dans le comité d'accompagnement

2.2. Les mécanismes de sortie de l'Aide à la jeunesse

▲ Le contexte

La prise en charge dans l'aide spécialisée peut être décrite comme un flux d'entrées et de sorties dans lequel interviennent, en amont, des mécanismes de prévention et de filtrage, et en aval, des mécanismes de relais et, entre les deux, des modalités variées de prise en charge spécialisée.

La capacité de prise en charge spécialisée étant limitée, de même que ses perspectives d'extension, l'attention s'est portée ces dernières années sur les aménagements du système susceptibles de réduire le goulet d'étranglement à l'entrée dans la prise en charge spécialisée : celui-ci étant souvent présenté comme le symptôme majeur de ce qui "ne tourne pas rond" dans le système de prise en charge spécialisée.

Sur base des témoignages recueillis auprès des différentes autorités mandantes, l'Observatoire avait établi, en 2004, un diagnostic des tenants et aboutissants de cet engorgement : ce diagnostic pointait les différentes causes possibles d'un tel état de fait, tant dans l'évolution sociale globale (par exemple, l'aggravation des situations de précarité) que dans les modalités de gestion des prises en charge (par exemple, les modalités d'organisation de l'orientation vers les services de première ligne).

Pour mieux comprendre les différentes facettes de cet

engorgement, il est nécessaire de s'intéresser aux mécanismes de sortie de la prise en charge spécialisée. Le projet de recherche élaboré par l'Observatoire vise donc à compléter l'information disponible sur cet aspect comparativement moins documenté du fonctionnement du système de prise en charge.

Il prévoit donc d'interroger différentes personnes ressources travaillant dans le secteur de l'Aide à la jeunesse sur les modalités d'organisation des décisions de sortie du système de prise en charge spécialisée.

▲ L'enquête

L'enquête qualitative vise à identifier, sur base du témoignage de personnes ressources impliquées dans la décision de poursuite ou d'arrêt d'une prise en charge spécialisée, les différents éléments qui facilitent ou au contraire entravent la décision de sortie du système de prise en charge spécialisée.

Ces éléments seront recherchés tant au niveau des ressources intellectuelles disponibles (savoirs, outils de diagnostic, expérience, ...) que des facteurs organisationnels ou institutionnels (modalités de décision : collectives ou individuelles ? Cadre réglementaire, etc.).

Par exemple : quels sont les éléments objectivables qui permettent d'asseoir un diagnostic de "mission accomplie" ? La décision de sortie est-elle prise collégialement ou individuellement ? Comment se fait, au sein des services, l'arbitrage entre le risque potentiel (faire sortir un

jeune trop tôt de la prise en charge spécialisée) et le risque avéré (nécessité d'une prise en charge urgente) ? Etc.

L'analyse des entretiens sera centrée sur l'identification des différents éléments - cognitifs, émotionnels, organisationnels, institutionnels, systémiques, juridiques, ... - qui facilitent ou entravent la prise de décision de sortie de l'aide spécialisée.

Elle sera complétée par des indications (bibliographiques ou autres) sur la manière dont, hors du secteur de l'Aide à la jeunesse, les décisions de sortie sont organisées dans des services de prise en charge où ces décisions comportent une part d'incertitude (par exemple les services hospitaliers).

La recherche a démarré en mars 2011 et les résultats sont attendus pour fin août 2011.

➤ **Référence : Comprendre les mécanismes de sortie du système de prise en charge dans l'Aide à la jeunesse**

2.3. Les indicateurs de développement de l'accueil de la petite enfance

L'Observatoire a, par ses missions, sa position institutionnelle et ses travaux, accordé une attention spécifique à l'accueil de l'enfant : l'accueil des enfants de 0 à 3 ans ou celui des jeunes enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Il a, dès sa création, réalisé des travaux de recherche sur les politiques d'éducation et de garde des jeunes enfants (Early Childhood Education and Care)² et les réalités de terrains qu'elles recouvrent.

Depuis quelques années, l'Observatoire a parallèlement engagé des travaux sur la question des indicateurs relatifs au bien-être des enfants.

C'est pourquoi, il prolonge la démarche initiée en 2007 par un projet de recherche intitulé : *élaboration d'indicateurs de développement de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans*.

Quels indicateurs retenir pour piloter les politiques de développement de l'offre et de la qualité de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants en Communauté française ?

Le projet de recherche vise d'une part à élaborer, sur base de la littérature scientifique disponible et des statistiques existantes, un jeu d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs

² Consulter notamment : « Les enfants de moins de 6 ans dans le recensement de 2001 », « Politique d'éducation et de garde des jeunes enfants en Communauté française », « L'offre d'accueil de la petite enfance » sur le site : www.oejaj.cfwb.be.

Synergies :

le cahier des charges a été élaboré en collaboration, notamment, avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

de développement de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, d'autre part à tester l'impact potentiel de différents scénarios de développement de l'accueil sur ces indicateurs.

Après deux appels à concurrence infructueux, un troisième appel à concurrence sera lancé fin juin.

- **Référence : *Élaboration d'indicateurs du développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil des jeunes enfants.***

2.4. Comment re-déployer l'information des jeunes ?

▲ Le contexte

Une récente consultation menée au Royaume-Uni sur le soutien et la stimulation à apporter aux adolescents en vue d'améliorer les opportunités pour tous les jeunes, y compris les plus désavantagés épinglait deux questions-clés :

- les jeunes ont besoin d'une meilleure information, de meilleurs conseils et d'une meilleure guidance sur les questions qui comptent pour eux, fournis de la manière dont ils souhaitent la recevoir ;
- les jeunes devraient avoir plus de choix et d'influence sur les services et les prestations qui leur sont accessibles.

Dans une société où les acteurs de l'information et les modes d'accès à l'information se sont multipliés et diversifiés, le rôle et la place des politiques publiques en matière d'information des jeunes doivent sans doute être repensés en profondeur. Et ce d'autant plus que, dans le monde complexe dans lequel nous vivons, la maîtrise de l'information est plus que jamais devenue une des clés essentielles de l'intégration et de la participation à la vie en société. La Communauté française dispose par ailleurs, au travers des centres d'information qu'elle subsidie, d'une expérience appréciable des enjeux et des défis liés à une politique d'information des jeunes.

▲ L'objet de l'étude

Dans ce contexte, l'Observatoire a souhaité, en étroite collaboration avec l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) et la Commission consultative des Centres et Maisons de Jeunes (CCMCJ), mener une double démarche :

- consultation de personnes ressources, d'experts et de chercheurs sur leur diagnostic des priorités en matière de politique d'information des jeunes ;
- analyse comparative des politiques d'information des jeunes menées dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne la consultation de personnes ressources (experts, chercheurs, ...), il s'agit :

- d'identifier les personnes ressources qui, en fonction de leur expertise et/ou de leurs travaux sont susceptibles de poser un diagnostic sur les priorités en matière de politique d'information des jeunes ;
- d'interroger ces personnes selon un canevas d'entretien nourri d'une lecture critique des travaux de référence ; a minima, une quinzaine de personnes seront interrogées.

L'analyse comparative des politiques d'information des jeunes menées dans les pays membres du Conseil de l'Europe portera sur les informations collectées, selon un canevas standardisé, dans 17 pays du Conseil de l'Europe, et disponibles sur le portail européen des connaissances sur les politiques de jeunesse.

Cette double démarche sera orientée vers l'examen des

deux questions prioritaires suivantes :

- quels objectifs et quelles modalités pour un portail unique d'information des jeunes ?
- comment une enquête auprès des jeunes peut-elle éclairer l'élaboration de politiques publiques en matière d'information des jeunes ?

La recherche a démarré en janvier 2011 et les résultats sont attendus pour fin juin 2011.

➤ **Référence : Comment redéployer l'information des jeunes ?**

Synergies :

Observatoire des Politiques culturelles, Conseil de la Jeunesse, Inspection de la Culture, Commission consultative des Centres et maisons de Jeunes, Cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

Synergies :

Secrétariat général

2.5. Suites et prolongements de travaux antérieurs

La plupart du temps, les travaux menés par l'Observatoire dessinent au fil du temps une ligne de travail continue où les constats, les acquis et les recommandations établis à un moment donné conduisent « naturellement » à de nouveaux développements au moment suivant.

Ce souci de cohérence a contribué à rendre plus identifiables certains axes de travail qui en sont devenus comme des marques de fabrique de l'Observatoire : c'est le cas par exemple pour le suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, pour l'évaluation continue du décret sur l'accueil durant le temps libre et du décret sur les écoles de devoirs, pour la promotion de la participation des enfants, pour la rédaction de brochures adaptées aux enfants ou encore pour les travaux sur les indicateurs de bien-être.

Néanmoins, étant donnée la nature transversale des questions qu'il traite, l'Observatoire est également amené à passer la main à d'autres acteurs et relais une fois la question instruite.

Nous voudrions évoquer ici trois dossiers qui ont (ou vont) trouvé un prolongement aux mains d'autres acteurs et relais, après que l'Observatoire a joué son rôle d'incubateur.

2.5.1. *Parentalite.be*

En 2006, l'Observatoire a été chargé par la ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé de créer et d'administrer un site dédié au soutien à la parentalité qui permette de mettre en exergue et de valoriser les bonnes pratiques dans le domaine. Ce site était destiné à tous les professionnels qui travaillent en relation avec les familles.

Cette mission s'inscrivait dans le cadre plus large d'un plan d'action interministériel de soutien à la parentalité.

L'Observatoire avait opté, en 2007, pour la mise en ligne d'un recensement continu d'actions de soutien à la parentalité sous la forme de fiches descriptives. Ce travail s'est opéré en articulation avec les acteurs de terrain et visait à leur permettre une mise en réseau.

Parallèlement, des textes de référence, une bibliographie, un inventaire des secteurs et des structures menant un travail de soutien aux familles, ainsi que des liens sur la thématique ont été mis à disposition des internautes.

Concrètement, un premier financement de 15.000 euros avait permis la conception technique du site en 2007. En 2008 et 2009, 5.000 euros avaient été prévus pour l'actualisation et le développement du recensement.

Au-delà de 2009, aucun financement n'a été prévu.

En 2010, l'Observatoire avait proposé, sous réserve de moyens supplémentaires, une série de développements : test de lisibilité, analyse des données de fréquentation du

site, amélioration du processus de mise à jour des données des opérateurs, campagne de communication visant à faire connaître davantage l'outil, ...

Faute de moyens suffisants et du personnel nécessaire à la poursuite du projet, le site a été mis en veille. Il est cependant encore visité, en moyenne, par un millier d'internautes par mois.

Dans ces circonstances, l'Observatoire a proposé à l'ONE de reprendre la gestion du site dans le cadre de ses missions de soutien à la parentalité qui semblent correspondre davantage à la finalité de ce projet. À titre d'exemple, le site a été largement utilisé lors des rencontres avec les professionnels organisées par l'ONE en vue de la rédaction de son référentiel de soutien à la parentalité.

Une note en ce sens a ainsi été envoyée par le Secrétaire général au ministre de l'Enfance.

2.5.2. Projets innovants

L'enquête qualitative sur les projets innovants, menée en 2009 à l'initiative de l'Observatoire, débouchait sur une série de onze recommandations propres à favoriser l'existence de projets novateurs. (cf. Rapport d'activités 2009, p. 20 ; <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5310>).

Ces recommandations ont été présentées et discutées dans le groupe de travail intercabinet (Communauté française et Région wallonne) sur la cohésion sociale du 3 février

2011 et elles ont trouvé un prolongement dans la rédaction, par le Secrétariat général, d'une note « De l'espace pour des projets innovants et des acteurs émergents » adressée au Comité de Direction.

2.5.3. Accrochage scolaire

La recherche-action « *Comment mobiliser les ressources des acteurs afin de favoriser une prise en charge plus rapide et plus adéquate des mineurs en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire ? Vers un référentiel commun* », menée en 2008 à l'initiative de l'Observatoire, a été prolongée avec le soutien de la ministre de l'Enseignement et de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, par un financement conjoint de la Direction générale de l'Aide à la jeunesse et de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, d'abord en 2009-2010 puis en 2010-2011. (cf. Rapport d'activités 2009, p. 22 ; <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5306>).

Ces deux directions ont confié la présidence du comité de pilotage de cette recherche à l'Observatoire.

L'Observatoire a également été chargé de la gestion du transfert du site www.accrochagescolaire.be, développé dans le cadre de cette recherche-action, sur les serveurs du Ministère de la Communauté française. Il est également membre du comité éditorial de ce site Internet.

Synergies :
DGAJ, AGERS

Synergies :

Groupe CIDE

3. Promouvoir les droits et le bien-être des enfants

3.1. Séminaire : Les droits de l'enfant en Belgique : les obligations de l'État

Depuis dix ans déjà, l'Observatoire a la mission de mettre en œuvre pour la Communauté française les articles 42 et 44 de la CIDE.

L'idée d'une consultation d'experts et d'un travail sur la question des obligations des États parties qui découlent de la CIDE est née d'une affirmation émise par le Haut-commissariat aux droits de l'Homme : Les droits de l'Homme sont l'expression juridique de ce dont l'être humain a besoin pour mener une vie pleinement humaine.

Se sont bousculées alors ces interrogations, points de départ de la réflexion globale :

- est-ce qu'en respectant les droits de l'enfant, la Belgique les garantit ? Et si oui, les garantit-elle à tous les enfants ?
- la reconnaissance de ces droits suffit-elle à les rendre effectifs ?
- le respect des droits de l'enfant est-il suffisant pour leur apporter tout ce dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir, pour mener une vie pleinement humaine ?

L'originalité du séminaire d'experts organisé et de la dé-

marche entamée par l'Observatoire réside dans son objectif final : non pas tant mieux faire connaître ou comprendre, aux adultes ou aux enfants, les droits ou leurs droits et la manière de les exercer (article 42 de la CIDE), que mieux faire connaître et comprendre, et donc de mieux faire endosser, les obligations que l'État partie a d'assurer la pleine effectivité des droits. L'objectif est donc de renforcer la capacité de l'État partie et plus spécifiquement de la Communauté française à promouvoir et à protéger les droits des enfants.

Trois questions différentes ont été abordées dans le séminaire :

- la question des obligations générales des États parties avec un focus spécifique sur celles relatives aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- la question des obligations relatives à l'éducation avec un focus sur l'éducation aux droits humains ;
- la question des obligations relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Pour chaque question, la publication qui en est issue propose :

- un cadre théorique, rédigé par un expert académique ;
- un court texte de type journalistique rédigé par l'Observatoire qui épingle les constats et les enjeux identifiés par des experts ;
- une conclusion plus prospective rédigée par l'Observatoire sous forme de recommandations.



Constat, enjeu et recommandation

Pour chacune des trois questions abordées, voici, en synthèse : un constat, un enjeu et une recommandation phare.

Les obligations générales et plus spécifiquement celles relatives aux droits économiques sociaux et culturels des enfants.

Le constat : la mise en œuvre des droits économiques sociaux et culturels des enfants n'est pas assurée pleinement en Belgique, la CIDE est souvent bafouée et les principes et objectifs de non-régression et de non-discrimination sont peu, pas ou mal rencontrés.

L'enjeu : il ne s'agit pas uniquement pour les États de prendre des décrets, des lois, mais bien de les mettre en œuvre, de les appliquer concrètement, d'en garantir les effets et de les modifier en conséquence.

La recommandation : l'exposé théorique nous a appris que, quelle que soit l'approche privilégiée, les droits économiques, sociaux et culturels ne pouvaient faire l'objet de régression. Il est suggéré que soient évalués lors de la constitution des budgets et des déclarations de politiques gouvernementales et ministérielles les mesures, actions et programmes défavorables aux droits de l'enfant (régressives) et qu'il y soit mis fin

Les obligations relatives à l'éducation aux droits de l'enfant

Le constat : pour les acteurs du secteur de l'enfance et de la jeunesse, certains progrès sont à noter dans l'objectif de respect des obligations qui découlent de la CIDE, comme la garantie de la liberté d'expression offerte à l'enfant, l'inscription du respect de l'opinion de l'enfant dans la Constitution, etc. Il serait cependant fantaisiste de croire que toutes les obligations inscrites dans la CIDE relatives à l'éducation sont respectées.

L'enjeu : s'assurer que les enfants se considèrent eux-mêmes comme sujets de droit et que la société dans son ensemble s'approprie les droits humains.

La recommandation : il est proposé d'inscrire, dans les objectifs de l'enseignement, et dans les programmes scolaires et formation des enseignants, l'éducation aux droits humains et spécifiquement aux droits de l'enfant.

Les stratégies de mise en œuvre des droits de l'enfant

Le constat : des acteurs multiples, des missions qui se recoupent, des hommes et des femmes trop peu au fait avec leurs obligations...

L'enjeu : la bonne gouvernance des droits de l'enfant en Communauté française avec pour seul objectif la pleine jouissance par tous les enfants de leurs droits.

La recommandation : La mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels et des droits civils et politiques des enfants implique l'ensemble des compétences ministérielles de la Communauté française : de l'enseignement, au sport en passant par les relations internationales. Il est donc suggéré que la compétence des droits de l'enfant soit une compétence politique explicite attribuée à un ministre spécifique.

3.2. Pour une information « childfriendly »

3.2.1. La ligne éditoriale

Le droit des enfants à la participation, inscrit notamment à l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ne peut se concevoir sans que soit mis en œuvre leur droit à être correctement informés des décisions qui les concernent.

Pour en savoir plus :

Tiré à 1.000 exemplaires, le vade-mecum a déjà été diffusé à plus de 700 exemplaires. Il est également disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352>

La synthèse de la recherche est téléchargeable à la même adresse.

Fin 2008, l'Observatoire lançait une ligne éditoriale relative à l'adaptation de documents concernant les enfants dans un langage qui leur soit accessible. En 2009, deux publications étaient réalisées : « *Quand les jeunes participent* », adaptation des résultats de l'enquête sur la participation des jeunes pour les 10-18 ans et « *Les droits de l'enfant en Communauté française* », adaptation du rapport triennal du Gouvernement de la Communauté française en matière de droits de l'enfant. Cette collection s'est depuis enrichie d'une nouvelle publication, finalisée en 2010.

▲ **Vade-mecum** « *Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants* »

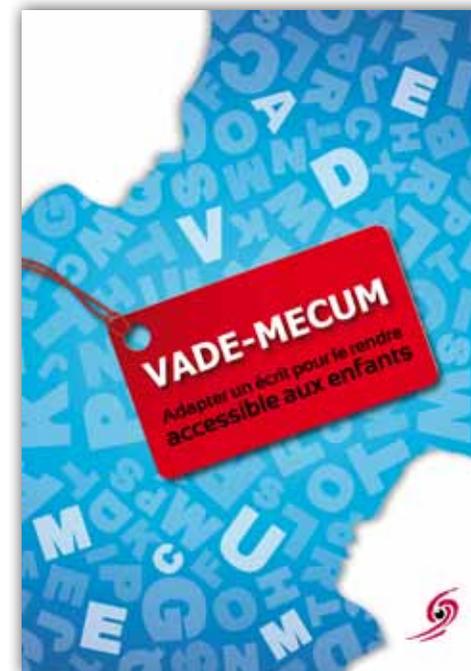
Parallèlement au travail d'adaptation décrit ci-dessus, une synthèse bibliographique portant sur l'état des connais-

sances relatives à la production de documents dans un langage accessible aux enfants était confiée à l'Université de Liège. Celle-ci visait à identifier les différents facteurs de réussite de la communication à destination des enfants de 6 à 12 ans (en ce compris les éléments non strictement linguistiques), quel que soit le type de support (écrit, visuel, etc.).

Le projet de recherche prévoyait également que cette synthèse débouche sur la rédaction d'un vade-mecum pratique à destination des personnes soucieuses de rendre leur production (rapport, document, messages, etc.) accessible aux enfants.

Cet outil a été finalisé et mis en page durant le 1^{er} semestre de l'année 2010.

Il se présente sous la forme d'un guide pratique divisé en deux parties :



- la première partie reprend une série de recommandations en trois temps, relatives à la manière de procéder dans les projets d'adaptation : le temps du projet, le temps de la rédaction et enfin, le temps de sa mise à l'essai. Des outils spécifiques (une grille d'analyse et un guide de conversation métacognitive) sont également proposés en annexe du document ;
- la seconde partie consiste en un exposé des critères orientés vers une certaine simplification de texte au niveau de ses caractéristiques linguistiques (choix des mots, organisation des informations, etc.).

La plupart des recommandations reposent sur des principes qui sont également d'application pour la rédaction de tout écrit directement prévu à destination du jeune public.

Des exemples concrets accompagnent les recommandations afin de les rendre les plus claires possible.

3.2.2. Diffusion des publications

Les différents outils développés par l'Observatoire constituent une première réponse aux attendus de la CIDE en

matière d'information adaptée aux enfants.

La question de leur diffusion, tant auprès des enfants que des adultes travaillant avec eux est évidemment centrale. C'est pourquoi l'Observatoire a opté pour une politique de diffusion s'appuyant sur des partenariats avec les représentants des différents secteurs concernés, mieux outillés pour assurer une bonne appropriation de ces outils.

Ainsi, en 2010, l'Observatoire a pu compter sur la collaboration active de plusieurs acteurs importants en Communauté française.

▲ Affichettes droits de l'enfant

Lors de la réunion du comité d'accompagnement de l'Observatoire en 2010, le Délégué général aux droits de l'enfant et l'Administrateur général de l'ONE avaient marqué leur intérêt pour l'affichette reprenant une version accessible aux enfants de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Cet outil avait été développé dans le cadre du projet d'adaptation du rapport triennal du Gouvernement de la Communauté française relatif aux droits de l'enfant et encarté dans la publication « Les droits de l'enfant en Communauté française ».



Pour en savoir plus :

la publication "les droits de l'enfant en Belgique : quelles sont les obligations de l'État ?" est disponible en téléchargement sur le site Internet de l'Observatoire à l'adresse suivante : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6127>

Synergies :

Ce projet a été piloté par un comité d'accompagnement composé de représentants du Service Jeunesse, de l'Unicef, de la CNDE, du service du Délégué général aux droits de l'enfant, du Creccide, de l'Observatoire, du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental, de l'Agers et de la DGAJ.

En collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant, l'Observatoire a fait réaliser une nouvelle version de cette affichette ajoutant au verso un dessin à colorier par les enfants. Celui-ci met en scène, dans des situations concrètes et quotidiennes, une série de ces droits.

15.000 affiches ont été imprimées. Elles ont notamment été diffusées dans les consultations ONE et auprès des écoles de devoirs. Elles sont également envoyées sur demande par le service du DGDE.

▲ Brochures

En novembre 2010, la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse a souhaité faire connaître les trois brochures dans le secteur de la Jeunesse :

- les brochures « *Quand les jeunes donnent leur avis* » et « *Adapter un écrit pour le rendre accessible à un public jeune* » ont été envoyées aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes.
- la brochure « *Les Droits de l'enfant en Communauté française* » a été envoyée aux organismes de formation d'animateurs/coordonateurs en Centre de vacances, à la Fédération francophone des écoles de devoirs et aux Coordinations régionales.

Le 10 décembre 2010, la ministre de l'Enseignement a envoyé une circulaire (n°3378) invitant les pouvoirs organisateurs, les directions d'établissement et les centres PMS et PSE, à recourir à ces outils.

L'information a également été diffusée sur le site enseignement.be et par la cellule Culture et Enseignement.

La promotion des brochures a également été assurée en interne au Ministère par l'intermédiaire d'un article dans la Plume du Coq.

3.2.3. Adaptation « *childfriendly* » des recommandations du Comité de Genève

Le 2 juin 2010, la Belgique présentait ses 3^e et 4^e rapports périodiques combinés au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à Genève. Après examen desdits rap-



☑ Extrait des « Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies – 11 juin 2010 »

86. Le Comité recommande également que les troisième et quatrième rapports périodiques et les réponses écrites présentées par l'État partie, de même que les recommandations que le Comité a adoptées à leur propos (observations finales) soient largement diffusées dans toutes les langues officielles de l'État partie auprès du public en général, des organisations de la société civile, des groupements de jeunesse, des médias et autres groupes professionnels, et des enfants en vue de susciter un débat et de faire connaître la Convention, ses protocoles facultatifs, sa mise en œuvre et son suivi.

ports, le Comité a adopté 88 observations finales le 11 juin 2010.

Dans le cadre d'une ligne éditoriale « des publications adaptées aux enfants », l'Observatoire a souhaité faire adapter ces observations finales dans un langage compréhensible pour un public âgé de 9 à 15 ans.

L'Observatoire a souhaité adopter une vision belge des enjeux liés aux droits de l'enfant (plutôt qu'une lecture en lien avec les compétences de la Communauté française). Une collaboration avec la Communauté flamande avait d'ailleurs été esquissée. Même si celle-ci n'a malheureusement pas pu aboutir, l'adaptation, une fois finalisée, sera proposée aux autres niveaux de pouvoir belges dans le cadre de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

Suite à un appel à concurrence, l'asbl Gouvernance et Démocratie Conseils a été retenue.

Une lecture sélective et synthétique, menée dans le souci de faire mieux comprendre les enjeux de ces recommandations, a été menée en amont du travail de rédaction.

Le contenu sera présenté sous une forme narrative et dynamique (personnages, dialogues, mises en situation...) afin de permettre une exploitation visuellement forte.

Comme indiqué plus haut, l'Observatoire s'occupera de mettre en place les partenariats avec le secteur associatif, les responsables politiques et l'administration, nécessaires à la bonne diffusion de l'outil.

Synergies :

Comme pour chaque projet d'adaptation, un comité d'accompagnement a été mis en place. Celui-ci s'est constitué à partir du groupe permanent de suivi de la CIDE et rassemble des représentants de l'Unicef, de la Code, de PLAN Belgique, de la CNDE, du service du Délégué général aux droits de l'enfant, du Creccide, du Service Droit des Jeunes, de l'Observatoire, de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF, de l'ONE, du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental et secondaire, de l'Agers, de la DGAJ, du CCAJ, du Service jeunesse, du CJCF, des cabinets des ministres de l'Enfance, de l'Enseignement, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, du Sport et des groupes politiques au Parlement.

3.3. Le groupe permanent de suivi de la CIDE

Le décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire crée au sein de l'Observatoire un groupe permanent de suivi de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, le « groupe permanent CIDE ».

Le groupe permanent CIDE s'est réuni en **séance plénière** le 26 mai et le 29 octobre 2010. Ses membres ont en outre participé sur base volontaire à différents comités d'accompagnement ou groupes de travail restreints sur l'adaptation en langage et sous une forme accessible aux enfants des recommandations du Comité des droits de l'enfant (voir supra point 3.2.3) et sur le droit à la participation et le droit scolaire (cf. ci-dessous).

La première séance plénière du groupe permanent CIDE s'est attachée principalement à la préparation de l'audition de la Belgique devant le Comité des droits de l'enfant

de l'ONU les 2 et 3 juin 2010. La seconde a initié le travail d'analyse et de suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le groupe permanent CIDE assure notamment, dans le respect de la spécificité et de l'autonomie de chacune de ses composantes

1. l'échange d'information et la concertation sur les initiatives et projets assurant la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant, du niveau local au niveau international ;
2. la préparation de la contribution de la Communauté française à la rédaction du rapport national visé par l'article 44 de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant et du rapport triennal visé par l'article 2 du décret du 28 janvier 2004 instaurant la réalisation d'un rapport sur l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant ;
3. l'analyse et le suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, notamment l'élaboration d'un plan communautaire d'action relatif aux droits de l'enfant ;
4. la préparation des travaux de la Commission nationale des droits de l'enfant ;
5. la prise en compte de la parole des enfants.

Concrètement, ces travaux ont permis à l'Observatoire de produire :

- une réponse écrite à la « list of issue » émanant du Comité des droits de l'enfant : liste de questions écrites préalables à l'audition de la Belgique devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;

- l'établissement de points de contact (personnes relais expertes) pour chacune des matières communautaires susceptibles d'être sollicitées en direct lors de l'audition de la Belgique ;
- la rédaction d'une réponse écrite aux questions orales posées par le Comité des droits de l'enfant qui a été transmise le 5 juin 2010 ;
- un premier document d'analyse des recommandations faites par le Comité des droits de l'enfant à la Belgique incluant notamment les compétences politiques concernées, un état des lieux de la question et les possibilités de réponse à apporter aux recommandations par le Gouvernement de la Communauté française.

▲ **Groupe de travail restreint sur le droit à la participation et le droit scolaire.**

En 2006 déjà, l'Observatoire a fait un relevé systématique des textes législatifs et réglementaires qui, en Communauté française, organisent d'une manière ou d'une autre (ou pourraient organiser) les formes d'implication des enfants et des jeunes dans les décisions qui affectent leur existence et l'existence de la communauté dans laquelle ils vivent : ont été relevées toutes les législations. Pour l'enseignement, la fiche descriptive intitulée *Recours contre les décisions des conseils de classe* indiquait : *Aucune participation n'y est spécifiquement prévue pour l'élève mineur d'âge.*

En janvier 2009, une modification essentielle traduisait dans la Constitution belge l'article 12 de la CIDE. C'est

ainsi que fut rédigé l'article 22 bis de notre Constitution : *Chaque enfant a le droit de s'exprimer sur toute question qui le concerne ; son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement.*

Les différents éléments susmentionnés ont donné envie à l'Observatoire de se pencher plus avant, en étroite collaboration avec le GP CIDE, sur la question de la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent dans le cadre du droit scolaire et spécifiquement dans le cadre des deux procédures majeures que sont d'une part le renvoi définitif et le refus d'inscription, d'autre part, le recours contre les décisions du conseil de classe.

Une première note de travail a été produite sur le sujet. En 2011, le défi que l'Observatoire et le groupe permanent CIDE auront souhaité relever consiste à proposer aux acteurs concernés des constats et des pistes d'amélioration afin que le droit à la participation, qui est une obligation juridique découlant de la CIDE, soit renforcé dans les procédures relatives à l'exclusion et aux décisions du conseil de classe.

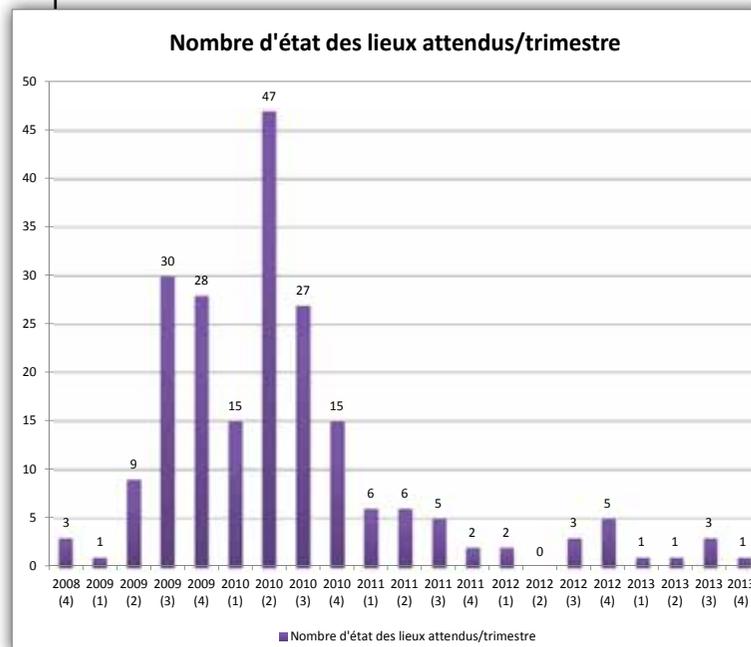
Synergies :

ONE

4. Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse

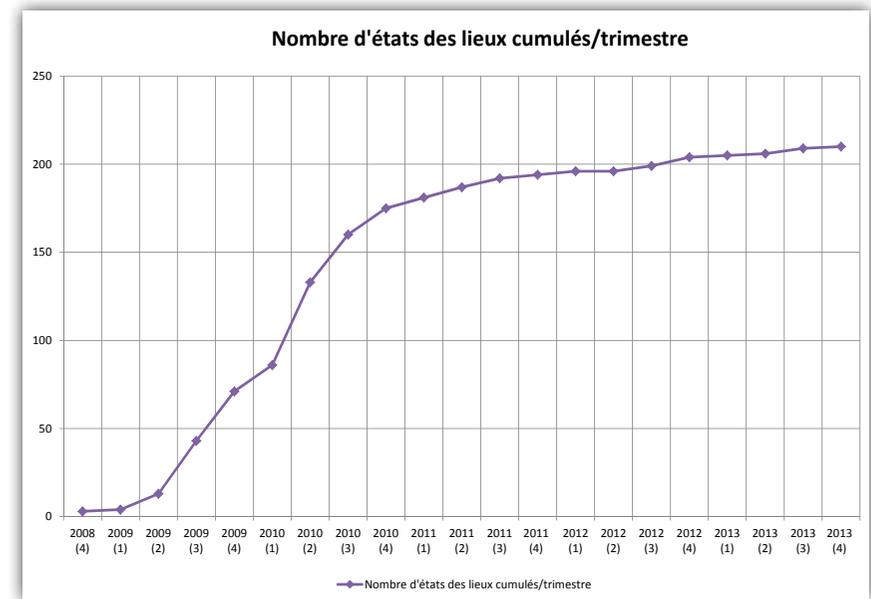
4.1. Évaluation continue du décret sur l'accueil des enfants durant leur temps libre

4.1.1. Actualisation de l'état des lieux : bilan au 31 décembre 2010



Dans le cadre du décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, les coordinateurs ATL communaux sont tenus de réaliser un état des lieux de l'accueil extrascolaire sur le territoire de leur commune tous les cinq ans. Cet état des lieux poursuit une double finalité :

- il doit permettre aux communes d'établir une analyse de leurs besoins et un programme de coordination locale pour l'enfance (programme CLE) ;
- les informations ainsi récoltées sont traitées à l'échelle de la Communauté française dans le cadre du pilotage du décret.



L'actualisation de l'état des lieux doit être réalisée par les coordinateurs pour la fin de la cinquième année qui suit la date d'agrément du programme CLE. Cette date est variable d'une commune à l'autre.

En fonction de ces dates d'agrément, voici un aperçu du calendrier d'actualisation des états des lieux des différentes communes.

Pour aider les coordinateurs/-trices ATL dans leur travail d'actualisation de l'état des lieux, l'Observatoire a assuré une permanence téléphonique tant sur les questions techniques que sur les questions de contenu.

Une « foire aux questions » a également été créée sur le site de l'Observatoire : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6491>

L'Observatoire a enfin participé à trois rencontres principalement centrées sur la question de l'état des lieux organisées par les plateformes de coordinations des Provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Namur.

4.1.2. *Exploitation locale des états des lieux*

Pour permettre la réalisation de l'état des lieux prescrit par le décret, l'Observatoire fournit aux communes un outil unique de recueil de l'information. Celui-ci se présente sous la forme d'une base de données Access (2003), livrée sur cd-rom.

Cet outil permet aux coordinateurs d'encoder les données

demandées dans le canevas de recueil des informations, d'exporter les données et de les renvoyer à l'Observatoire.

Cependant, cet outil ne permet pas une exploitation locale complète. En effet, seuls deux modèles de sorties papier (modèles d'état) étaient prévus :

- un répertoire minimal des milieux d'accueil et des associations culturelles et sportives ;
- un répertoire des lieux ouverts le mercredi après-midi.

Les coordinateurs ATL ont regretté de ne pouvoir accéder plus facilement à l'ensemble des données contenues dans la base de données.

Afin de leur permettre d'exploiter au mieux la base de données, notamment lors des travaux de rédaction du programme CLE avec la CCA, mais aussi dans leur gestion quotidienne des données relatives à la situation de l'extrascolaire sur leur territoire communal, l'Observatoire a décidé d'élargir la gamme des modèles d'états.

Pour ce faire, un prestataire extérieur a été chargé de réaliser :

- un modèle d'état reprenant l'ensemble des informations contenues dans la base de données Access ;
- 14 modèles d'états-type dont la teneur sera établie en concertation avec des représentants des coordinateurs ATL. Trois réunions avec des représentants des coordinateurs sont prévues entre avril et mai 2011 ;
- des modèles d'états intégrant également des opérations de calculs à partir des données encodées.

Synergies :

ONE

Chacun de ces modèles d'état sera doublé par un modèle de document Word comportant des champs de fusion. Un mode d'emploi sera créé à cet égard.

Pour les coordinateurs qui ne rencontreront pas le prestataire de service, nous travaillerons par un envoi de courriels via les plateformes de coordination.

4.1.3. *Évaluation du décret ATL*

Le rapport d'évaluation réalisé en 2009 et communiqué au ministre de l'Enfance dans sa version provisoire (voir rapport d'activité 2009, p. 36-39) a été retravaillé en 2010 et début 2011, notamment sur la base des rencontres avec une série de représentants de l'ONE, des fédérations patronales, de l'ONE et de Badje.

Leurs commentaires, questions et interpellations ont été introduits dans le texte. Le rapport final sera transmis fin du premier semestre 2011 au ministre de l'Enfance.

4.1.4. *Analyse des états des lieux*

Afin de préparer l'analyse globale des états des lieux renvoyés par les communes, l'Observatoire a fait appel à un prestataire extérieur pour développer un programme d'agrégation des données.

Ce programme vise à agréger les états des lieux des différentes communes en une base de données unique au

format Access 2003. Il a été développé dans un langage exploitable sous Windows XP professionnel.

Le programme permet de réinitialiser la procédure d'agrégation pour d'autres bases de données de structure différente.

Le travail d'analyse des états des lieux débutera début du second semestre 2011. Il visera, entre autres, à identifier des indicateurs de qualité de l'accueil, en complément du projet de recherche « *Développement d'une méthodologie de mesure de la qualité de l'accueil dans les milieux d'accueil extrascolaire* ».

4.2. Écoles de devoirs

4.2.1. Analyse des rapports d'activités 2008-2009

Une première analyse des rapports d'activités 2008-2009 a été réalisée grâce à la collaboration d'Alice Pierard, étudiante en master de sociologie à l'UCL, qui a effectué un stage à l'Observatoire de septembre à novembre 2010.

Ce travail est à considérer comme un coup de sonde du secteur pour l'année scolaire 2008-2009. Il donne un aperçu d'une série de tendances qui caractérisent les écoles de devoirs et a permis d'enrichir le débat lancé suite à la recherche du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté consacrée au rôle des écoles de devoirs dans l'accrochage scolaire des enfants pauvres.

Art. 24. Sur la base des rapports d'activités prévus aux articles 22 et 23, en concertation étroite avec la Commission, l'Observatoire établit tous les trois ans un état des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux à rencontrer par les écoles de devoirs dans leur ensemble. Cet état des lieux est accompagné d'une évaluation quant à l'opportunité de modifier les dispositions du présent décret relatives au nombre et à la représentativité minimale des Coordinations régionales et de la Fédération communautaire.

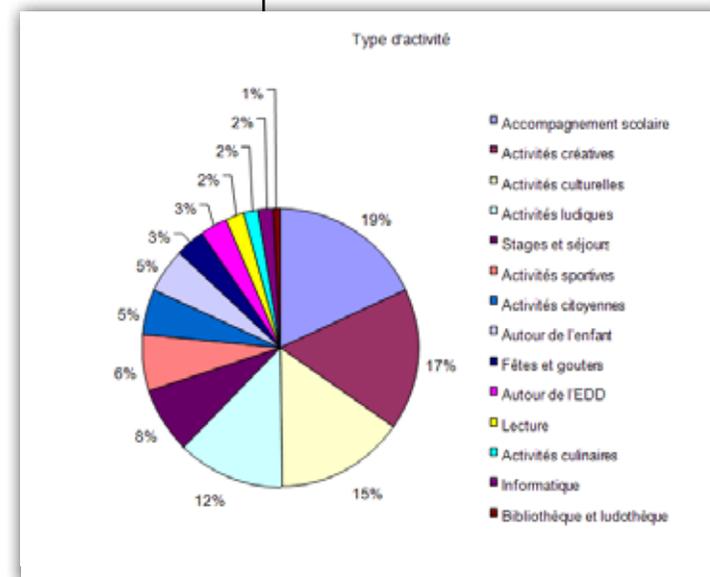
Cet état des lieux fait l'objet d'une diffusion large, notamment aux écoles de devoirs reconnues, à l'O.N.E., au Conseil d'Avis de l'O.N.E., au Service de la Jeunesse ainsi qu'au ministre de l'Enfance et au ministre de la Jeunesse.

Il n'a malheureusement pas été possible de prendre en compte l'ensemble des rapports d'activités, un grand nombre de documents ayant posé problème. Ce rapport concerne 142 écoles de devoirs, soit 51% de l'ensemble des 277 EDD subventionnées cette année-là. Ces problèmes techniques trouveront leur résolution dans la construction d'un questionnaire en ligne que l'Observatoire développera en 2011.

▲ Le plan d'action annuel

On remarque l'importance du type d'activités « accompagnement scolaire ». D'autres types d'activités sont bien représentées et sont organisées dans un grand nombre d'écoles de devoirs : de manière décroissante : activités créatives, culturelles, ludiques, sportives et citoyennes, répondant ainsi aux quatre missions des écoles de devoirs qui sont de favoriser, chez l'enfant :

- son développement intellectuel ;
- son développement et son émanicipation sociale ;
- sa créativité, son accès et son initiation aux cultures ;
- un apprentissage de la citoyenneté et de la participation.



Synergies :

Cabinet du ministre de l'Enfance, ONE, Commission d'avis des EDD

Pour en savoir plus :

Cette analyse est téléchargeable à l'adresse : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>

De manière générale, à la lecture des plans d'action et des rapports d'activités, il ressort une grande liberté de participation des enfants pour ces diverses activités mais aussi la possibilité pour les enfants d'être porteurs de projets et de décider de la réalisation d'activités, de participer à la préparation d'activités.

▲ Degré de satisfaction des écoles de devoirs par rapport à la poursuite et à la réalisation des objectifs du code qualité.

Six objectifs sont jugés majoritairement « tout à fait satisfaisants ». La proportion des écoles de devoirs ayant émis ce degré de satisfaction va de 60% à 81% selon les différents items concernés.

On retrouve ici les objectifs suivants :

- permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément ;
- veiller à établir une relation de qualité entre enfants et accueillants ;
- éviter les comportements discriminatoires basés sur le sexe, sur la race, sur l'origine socioculturelle ou sur l'origine socioéconomique ;
- favoriser les comportements de respect face aux différences de sexe, de race, d'origine socioculturelle ou d'origine socioéconomique ;
- tenir compte des possibilités de participation financière des parents ;
- veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants.

Au niveau des objectifs jugés « entre le satisfaisant et l'insatisfaisant » :

- 32,9% pour développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant ;
- 27,9% pour préserver la notion de temps libre ;
- 25,7% pour faire place à l'initiative de chacun des enfants ;
- 24,3% pour favoriser les relations avec les collectivités et associations locales ;
- 20,7% pour favoriser l'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques ;
- 15,7% pour informer les personnes qui confient l'enfant sur le projet de l'école de devoirs ;
- 15% pour offrir des conditions propices au bon déroulement des activités ;
- 14,3% pour s'informer des attentes des personnes qui confient l'enfant ;
- 12,1% pour assurer une vie saine aux enfants et favoriser le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Et quasi 10% des écoles de devoirs expriment un niveau de satisfaction « plutôt insatisfaisant » pour l'objectif qui est d'encourager les accueillants à suivre une formation continue en rapport avec leur fonction.

▲ Difficultés rencontrées par l'EDD pour mettre en œuvre le Code de qualité

Les réponses à cette question sont diverses. Les écoles de devoirs font part de différents points faibles, ceux-ci concernent :

- la coordination avec les parents (28 EDD) ;
- le manque de personnel, de bénévoles (28 EDD) ;
- les moyens financiers (19 EDD) ;
- l'exiguïté des locaux et infrastructure (18 EDD) ;
- la coordination avec l'école (17 EDD) ;
- la formation (11 EDD) ;
- le manque de temps (10 EDD).

Cette évaluation a été présentée et discutée avec le service EDD de l'ONE, le Cabinet du ministre de l'Enfance, puis en commission d'avis des écoles de devoirs et en groupe de travail sur l'évaluation du décret.

Afin de pallier les problèmes techniques rencontrés lors de l'exploitation des données, l'Observatoire travaille à un formulaire en ligne grâce au logiciel Limesurvey.

4.2.2. Groupe de travail évaluation du décret

L'Observatoire a été invité par le Cabinet du ministre de l'Enfance à rejoindre un groupe de travail sur l'évaluation du décret EDD composé de représentants du Cabinet du ministre de l'Enfance, du Cabinet de la ministre de la Jeu-

nesse et de l'Aide à la jeunesse, de l'ONE, de la Fédération francophone des écoles de devoirs, des coordinations régionales des écoles de devoirs et du Service jeunesse de la Communauté française.

Synergies :

Cabinet du ministre de l'Enfance.

Synergies :

Cabinet du ministre de l'Enfance, Cabinet du Ministre-Président, WBI, DRI, CNDE.

4.3. Suivi de l'application de la CIDE en CF

En juillet 2008, la Belgique remettait son rapport périodique sur l'application de la CIDE au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. En juin 2010, la Belgique était auditionnée sur ledit rapport.

4.3.1. Rapport au Comité de Genève

En Communauté française, c'est l'Observatoire, épaulé du groupe permanent CIDE, qui prépare le rapport périodique. C'est pour cette raison que le Gouvernement de la Communauté française a souhaité que l'Observatoire puisse mettre à profit son expertise en participant à la délégation belge auditionnée par le Comité des droits de l'enfant. Cette audition s'est déroulée à Genève les 2 et 3 juin 2010. Les « observations finales » (aussi appelées recommandations) du Comité ont quant à elles été publiées quelques semaines plus tard.

Le Comité a d'emblée rappelé dans ses « observations finales » son appréciation générale très positive en déclarant que la Belgique est l'un des pays les plus attentifs aux droits de l'Homme en général, aux droits de l'enfant en particulier. C'est suffisamment rare pour être souligné. Il a également insisté sur la qualité du dialogue instauré entre la délégation belge et le Comité.

Le Comité a alors énuméré les zones d'ombre qui persistent parfois de manière durable et étendue. C'est le cas

par exemple :

- de l'augmentation de la pauvreté infantile impensable dans un pays qui possède une telle richesse ;
- des lacunes dans la mise en œuvre du droit à la participation, spécifiquement pour les enfants vulnérables ;
- de la politique d'accueil des enfants migrants qui ne respecte pas les droits de l'homme ;
- de la justice pour mineurs qui viole la CIDE notamment dans sa disposition relative au dessaisissement de mineurs ;
- du placement des enfants qui n'est pas une mesure de dernier ressort dans notre pays ;
- des enfants en psychiatrie dont les droits ne sont que partiellement respectés ;
- des enfants handicapés qui ne peuvent suffisamment intégrer l'enseignement ordinaire.

Ces recommandations sont essentielles pour améliorer encore et toujours le respect, la protection et la réalisation des droits de tous les enfants. Alors gageons que les autorités publiques tiendront prioritairement compte de la recommandation qui indique que *la Belgique doit prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées dans les observations finales.*

4.3.2. Actualisation du plan d'action du Gouvernement de la Communauté française en matière des droits de l'enfant

Le décret du 28 janvier 2004 instaure en Communauté française la réalisation d'un rapport triennal du Gouvernement au Parlement sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est préparé par l'Observatoire avec le soutien des membres du groupe permanent CIDE.

Le rapport comprend trois parties :

- une partie A, qui fait le bilan des mesures prises en exécution du Plan d'action précédent ;
- une partie B qui comprend des notes présentant la manière dont chaque ministre envisage l'application des principes de la Convention au niveau de son action politique ;
- une partie C qui présente le plan d'action global du Gouvernement pour les trois années à venir.

Le deuxième rapport a été approuvé par le Gouvernement précédent et déposé au Parlement en décembre 2008.

Dans un souci de continuité de l'action gouvernementale relative aux droits de l'enfant, le Gouvernement actuel a actualisé la partie C du rapport en adoptant en octobre 2010 un Plan d'action global relatif aux droits de l'enfant ajusté en fonction des priorités gouvernementales contenues notamment dans la déclaration de politique communautaire.

4.3.3. Développement d'un outil de suivi en ligne du plan d'action des droits de l'enfant

Le troisième rapport triennal relatif aux droits de l'enfant doit être déposé par le Gouvernement au Parlement le 20 novembre 2011. C'est pourquoi, l'Observatoire chargé de la préparation de ce rapport a souhaité répondre activement à la demande du Ministre-Président de la Communauté française également coordinateur des droits de l'enfant en développant un formulaire en ligne et une base de données informatiques permettant l'évaluation des actions prises en matière de droit de l'enfant de 2008 à 2011.

Après avoir investigué les possibilités pour le CEPIGE de répondre dans des délais restreints à la demande du Gouvernement, l'Observatoire a choisi de développer un formulaire en ligne avec le logiciel Lime Survey.

Globalement, l'évaluation des mesures prises par le Gouvernement en matière de droits de l'enfant comprend trois étapes distinctes mais inter-reliées.

- La première étape consiste à encoder l'ensemble des projets contenus dans le Plan d'action révisé relatif aux droits de l'enfant et de mettre en relation ces projets avec leurs objectifs stratégiques et opérationnels, les compétences politiques dont ils dépendent, les droits de l'enfant qu'ils concernent, les difficultés et objectifs pour l'avenir du rapport périodique de la Belgique, les recommandations de l'ONU et les recommandations des enfants. Cette première étape est assurée par l'équipe de l'Observatoire.

Synergies :

Gouvernement de la Communauté française

- La deuxième étape consiste à lister les actions entreprises entre 2008 et début 2011 pour mettre en œuvre les projets prévus dans le plan d'action révisé du Gouvernement relatif aux droits de l'enfant et d'indiquer la compétence politique concernée par ces actions. Cette étape ne peut se réaliser que grâce à l'appui des correspondants administratifs du groupe permanent CIDE.
- La troisième et dernière étape constitue l'évaluation proprement dite du Plan d'action et consiste à caractériser les actions encodées à la deuxième étape. Soit, pour chaque action, il s'agit d'indiquer la temporalité de l'action, son cadre juridique, le budget qui lui est alloué, une appréciation de son état de réalisation et les niveaux et modalités d'implication des enfants dans l'action.

Le logiciel d'encodage Lime Survey permet aux correspondants d'encoder les données informatiques simplement, leur laissant la possibilité de suspendre leur travail à tout moment et de le reprendre en l'état quand il le souhaite.

L'Observatoire a prévu non seulement un temps d'écologie des correspondants via le groupe permanent de suivi de la CIDE mais a également recueilli les points de vue des membres du GP CIDE sur la méthodologie de rapportage et sur sa temporalité qui ont été largement soutenus.

La première étape d'évaluation assurée par l'Observatoire prend cours de mars à juin, la seconde de mi-avril à mi-mai et la dernière de mi-mai à mi-juillet. Le rapport d'évaluation sera discuté, amendé et approuvé par le

groupe permanent CIDE à la mi-septembre et transmis alors au Gouvernement qui doit le déposer au Parlement pour le 20 novembre 2011.

4.4. Évaluation du décret « Centres Jeunes »

Le décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations (M.B. 26 août 2000) prévoit en son article 52bis §2. : « Le Gouvernement procède à une évaluation du présent décret tous les cinq ans à dater de son entrée en vigueur. Le Gouvernement attribue à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse la mission de piloter ce processus d'évaluation, en association avec la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes. Les modalités de cette évaluation sont arrêtées par le Gouvernement. »

À la demande du Cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, l'Observatoire a donc collaboré à la préparation d'une note de cadrage en vue de mettre en œuvre cette évaluation. Cette note de cadrage est actuellement en discussion avec les représentants des acteurs du secteur (CCMCJ).

Dans ce cadre, et à l'instar de l'état des lieux réalisé en 2003 (<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5269>), l'Observatoire a plaidé pour l'actualisation d'un état des

lieux basé sur un relevé d'indicateurs permettant d'objectiver l'évolution de l'ensemble du secteur et portant notamment sur la couverture territoriale des Centres de jeunes, la localisation de l'action en fonction des dispositifs dans lesquels les associations sont agréées, la visibilité et la fréquentation des associations, la nature des partenariats intersectoriels dans lesquels le secteur est engagé, etc.

Conformément à son engagement au service de la promotion de la participation des enfants, l'Observatoire a également plaidé pour un relevé, un suivi et un échange de bonnes pratiques relatives à la promotion de la participation des jeunes dans les Centres de jeunes.

Synergies :

Cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, CCMCJ

5. Publications

5.1. Mémentos de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté française

Depuis 2002, l'équipe produit annuellement le « Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté française ». L'objectif de cette publication consiste à rassembler les chiffres essentiels qui permettent au lecteur d'avoir un aperçu global de la situation des enfants et des jeunes en Communauté française ainsi que des politiques dont ils sont la cible.

Le « Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté française » conservera une structure en quatre parties : un aperçu démographique, une description de l'apport des services de la Communauté française au bien-être des enfants et des jeunes, une évaluation du budget et une section spécifique.

Cette année, la section spécifique du Mémento fera découvrir aux lecteurs quelques chiffres tirés d'une enquête de l'Observatoire sur le bien-être des enfants à l'école ainsi que quelques chiffres sur la situation des enfants vivant dans la pauvreté.

De par ses missions décrétales, l'Observatoire est chargé de dresser un inventaire permanent des politiques et données sociales en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse notamment en ce qui concerne la santé, les loisirs, les modes d'expression et de participation, l'accueil des enfants et des jeunes, le décrochage scolaire, l'adoption ainsi que les personnes visées à l'article 2 du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

5.2. Le site : www.oejaj.cfwb.be

Le 1^{er} avril 2010, le site de l'Observatoire (www.oejaj.cfwb.be) dans sa nouvelle livrée a été mis en ligne.

Pour son site web, dès 2003, l'Observatoire avait opté pour l'utilisation d'un logiciel « libre ». C'est donc avec SPIP (gestionnaire de contenu pour site Internet) et après un travail de réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle structure ergonomique et évolutive que les productions l'Observatoire étaient mises à la disposition du public.

Quelque temps plus tard, le choix de Typo3 par la cellule ISA et Etnic comme logiciel « open source » pour la gestion (à terme) de l'ensemble des sites de la Communauté française, a décidé l'Observatoire à rejoindre sans délai le nouveau projet. Objectif : présenter son site dans la nouvelle « coquille » retenue pour l'ensemble des sites communautaires.

Un chantier d'envergure (migration et récupération des contenus) a alors été entrepris en interne au sein de l'Observatoire. Il est important de souligner la qualité de la collaboration particulièrement efficace avec l'ensemble de l'équipe ISA et des spécialistes d'Etnic.

C'est dire si, après pratiquement deux ans de travail, l'Observatoire a été fier de tourner la page et de mettre, en ligne, le fruit du travail acharné de tous les intervenants de ce projet.

La sortie d'un « nouveau » site est aussi un moment idéal pour envisager l'ajout de nouvelles fonctionnalités, la mise en ligne de nouveaux services et d'outils supplémentaires. Un site est une « aventure » commune à évaluer en permanence. C'est pourquoi, nous avons établi un test d'accessibilité et de lisibilité du nouveau site. Les résultats de ce test ajoutés aux commentaires, remarques, constats et souhaits ont permis une mise en ligne quasi indolore du site de l'Observatoire.

Grâce à l'ensemble des contributions des utilisateurs et à une évaluation stricte et sans concessions des critères d'accessibilité et de lisibilité, nous restons en mesure d'offrir un outil moderne de communication, outil fidèle à la philosophie qui nous guide depuis le début : une communication institutionnelle transparente toujours plus performante et plus dynamique.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5552 . Il ne faut pas hésiter à tester tous les boutons et toutes les possibilités de personnalisation de la représentation des données.

5.3. Les atlas dynamiques de l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse

Les atlas dynamiques de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse permettent de visualiser les données qui décrivent l'enfance et la jeunesse en Communauté française dans un contexte spatial.

Dans un atlas, il est possible de sélectionner la donnée représentée, de sélectionner le type de légende, le nombre de classes, les couleurs. Ainsi, l'indicateur choisi devient immédiatement visible sur la carte, sa valeur nominale est montrée dans un tableau, tout comme sa représentation dans un graphique. Des info-bulles guident l'utilisateur dans son exploration des possibilités de personnalisation des rapports.

Ainsi, nous proposons pour des entités spatiales différentes de la Communauté française (communes, arrondissements administratifs, arrondissements judiciaires) différents types d'utilisation de ce système de visualisation des données :

- des cartes simples qui représentent un indicateur à la fois et son évolution éventuelle dans un graphique accolé à la carte ;
- des cartes doubles qui privilégient la comparaison spatiale ;
- des cartes avec profil de territoire qui permettent la comparaison et la juxtaposition de tous les indicateurs de deux territoires.

Pour 2011, nous avons prévu d'intégrer au mieux dans les atlas interactifs les informations chiffrées reprises dans le Mémento de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française afin d'en faire, à terme, deux publications « sœurs ».

6. Les échanges institutionnels

L'Observatoire est représenté dans un certain nombre d'organes d'avis et de concertation et a continué sa collaboration avec eux durant l'année 2010. Cependant, compte tenu de la limitation de nos effectifs en 2010, nous avons, comme en 2009, accordé la priorité au suivi des travaux en cours dans ces différents organes plutôt qu'à une participation formelle aux séances.

Nous espérons, bien évidemment, être rapidement de nouveau en mesure d'assurer une présence effective dans les différents organes où le législateur a prévu que l'Observatoire soit officiellement représenté.

6.1. Communauté française

6.1.1. Représentations permanentes

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a siégé, en vertu de différentes dispositions décrétales ou d'arrêtés, au sein des organes suivants :

▲ Conseil d'administration de l'ONE

Depuis le 1er avril 2008, date à laquelle Monsieur Benoît Parmentier est entré en fonction à l'ONE en tant qu'administrateur général, l'Observatoire n'était plus représen-

té au sein du conseil d'administration de l'Office.

En attente d'une désignation du/de la prochain(e) coordinateur (-trice) de l'Observatoire par le Gouvernement, Monsieur le Secrétaire général a transmis en mai 2010 au président du Conseil d'administration une proposition ayant pour objet de permettre au coordinateur ad interim actuel de l'Observatoire, Monsieur Michel Vandekeere, de siéger comme invité au conseil d'administration de l'ONE.

Cette proposition ayant reçu l'accord de l'intéressé, le coordinateur ad interim est donc invité, depuis août 2010 au Conseil d'administration de l'ONE.

▲ La Commission d'agrément ATL

Dominique Rossion et Michel Vandekeere

▲ Le conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Malvina Govaert et Dominique Rossion

▲ La Commission d'avis des écoles de devoirs

Dominique Rossion et Michel Vandekeere

▲ Le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse

Malvina Govaert

▲ **La Commission d'agrément des services privés du secteur de l'Aide à la Jeunesse**

Malvina Govaert

▲ **Le Comité d'accompagnement du service « Écoute-Enfants » de la Communauté française**

Dominique Delvaux a assuré la présidence du comité d'accompagnement du service « Écoute-Enfants » en 2010.

▲ **La Commission consultative des Organisations de Jeunesse**

Dominique Rossion

▲ **Comité d'orientation sur l'information des jeunes**

Michel Vandekerke et Dominique Rossion

6.1.2. *Autres participations*

L'Observatoire inscrit bien évidemment ses travaux dans le cadre du Ministère de la Communauté française et du Secrétariat général. Plus spécifiquement, l'Observatoire a contribué tout au long de l'année 2009 à différents projets inscrits au plan API du Secrétaire général et de la DGACA.

▲ **Comité de rédaction de « La Plume du Coq »**

David Deschryver

▲ **Comité de la recherche**

Michel Vandekerke a représenté l'Observatoire au comité de la recherche du Ministère de la Communauté française.

▲ **Comité de projet IMAJ**

Michel Vandekerke

▲ **Le Conseil de la Jeunesse**

Michel Vandekerke a collaboré ponctuellement aux travaux du Conseil de la jeunesse relatifs à la mise en place du dialogue structuré.

▲ **Évaluation du dispositif relatif à l'adoption**

À la demande de la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, Michel Vandekerke a représenté l'Observatoire aux huit tables-rondes sur l'évaluation du dispositif relatif à l'adoption mise en place par le cabinet.

6.2. Internationaux

6.2.1. ChilONEurope

Dominique Delvaux a représenté l'Observatoire aux deux assemblées générales du Réseau européen des Observatoires nationaux de l'Enfance (ChildOnEurope) le 29 janvier 2010 et le 11 juin 2010 ainsi qu'au Séminaire sur les services d'Éducation et d'accueil (EAJE) et sur la promotion de l'inclusion sociale du 28 janvier 2010.

6.2.2. OCDE Éducation et accueil des jeunes enfants

Dominique Delvaux a assuré en 2010 la préparation et la participation aux réunions du groupe de travail du réseau sur l'éducation et la garde des jeunes enfants organisé par le Comité des politiques de l'éducation de la Direction de l'éducation (OCDE).

À titre exceptionnel, elle a également continué à assurer en 2011 le suivi, la préparation et la participation aux travaux du réseau.

6.2.3. CoE : groupe consultatif ad hoc sur les droits de l'enfant et les services sociaux

L'Observatoire a été désigné pour participer à un groupe d'experts ad hoc au sein du Conseil de l'Europe intitulé

Les services sociaux et les droits de l'enfant ou Comment rendre les services sociaux amis des enfants (childfriendly) ?.

Le mandat de ce groupe est formulé comme suit :

- examiner les obstacles auxquels sont confrontés les services sociaux dans leur action avec les enfants et les familles, en particulier ceux et celles qui se trouvent dans des situations difficiles ;
- établir des projets de recommandation ou de lignes directrices sur les façons d'adapter les services sociaux en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des enfants et des familles. Il s'acquittera de cette tâche selon une démarche pluridisciplinaire, grâce aux efforts conjugués de spécialistes issus de différents secteurs ;
- contribuer au perfectionnement des services sociaux dans les États membres, en tenant compte non seulement des droits et besoins des enfants, mais aussi de leurs avis.

L'objectif final est d'aboutir à une recommandation du Comité des Ministres aux États membres afin d'aider les États membres à rendre les services sociaux adaptés aux enfants et à leurs parents.

Dans le cadre de ce mandat, l'Observatoire a début 2010 réuni un groupe de travail informel inter niveaux de pouvoir afin de répondre au questionnaire sur les services sociaux adaptés aux enfants élaboré par le groupe d'experts et de mettre en lumière les bonnes pratiques et obstacles en la matière.

Pour en savoir plus :

les documents relatifs au séminaire du 28 janvier 2010 sont disponibles sur le site Internet de ChilOnEurope à l'adresse suivante : <http://www.childoneurope.org/fr/issues/eccec2.htm>



Extraits des réponses au questionnaire

Existe-t-il, dans votre pays, des dispositions juridiques, réglementations, normes de qualité ou lignes directrices concernant les services sociaux destinés aux enfants et aux familles en difficulté et portant sur les points suivants :

- a. participation/rôle des enfants et des familles dans la prestation des services ;
- b. coordination des services (approche interdisciplinaire, multi institutionnelle) ;
- c. accessibilité des services (stratégie d'information, points de contact, service d'assistance téléphonique, service financier, accès équitable et non discriminatoire, etc.) ;
- d. confidentialité (par opposition à la communication obligatoire d'informations, aux médias, etc.) ;
- e. formation des professionnels (savoir notamment interroger les enfants et communiquer avec eux) ;
- f. suivi (évaluation par la participation des enfants notamment).

Point a) Dans le secteur du handicap.

Mentionnons aussi la Commission wallonne des personnes handicapées. Par son intermédiaire, les personnes handicapées et leur famille donnent au Gouvernement wallon leur avis sur les orientations de la politique en faveur des personnes handicapées et sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre. Huit membres sur 15 au total sont désignés parmi les associations reconnues comme représentatives des personnes handicapées et de leur famille.

Point b) Des accords de collaboration sont mis en place entre l'AWIPH et l'Aide à la jeunesse, l'ONE et l'enseignement afin de mettre en place des synergies et de développer des actions répondant le mieux possible aux besoins des enfants et de leur famille. Cet aspect est développé à la question 3.

Point d) Dans le secteur de l'enfance.

L'arrêté du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité et de l'accueil des enfants. Fixe les normes de qualité de l'accueil des enfants de moins de 12 ans dans les milieux d'accueil de l'enfance en ce qui concerne : les principes psychopédagogiques, l'organisation des activités et la santé, l'accessibilité, l'encadrement et, enfin, les relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement.

6.2.4. UE : Groupe de travail sur les indicateurs dans le champ de la jeunesse.

Michel Vandekerke a été invité comme expert et a participé aux travaux du groupe de travail sur les indicateurs européens dans le champ de la jeunesse (janvier et avril 2010) mis en place par la Commission européenne (Directorate General for Education and Culture (DG EAC), Directorate D-Youth, Sport and Relations with the Citizen, D-1 Youth Policy Unit).

6.2.5. EKCYP

Michel Vandekerke est le correspondant pour la Communauté française du Centre européen de ressources sur les politiques de jeunesse (European Knowledge Center on Youth Policy). Il a participé aux rencontres des correspondants de janvier et de novembre 2010.

Michel Vandekerke et Dominique Rossion complètent et actualisent les fiches thématiques de présentation des caractéristiques des politiques de jeunesse en Communauté française.

Pour en savoir plus :

La Commission européenne a publié le 25 mars 2011 un document de travail relatif aux indicateurs de jeunesse reprenant une proposition de 40 indicateurs dans le champ de la jeunesse couvrant les huit champs d'action de la stratégie européenne en matière de jeunesse. Ce document est disponible sur le site Internet de l'unité « Jeunesse » à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/youth/news/news1928_en.htm

Pour en savoir plus :

sur le site Internet de l'Observatoire : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5432>

sur le site Internet EKCYP : http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/ekcyp/index?__locale=fr

6.3. Nationaux

6.3.1. *Commission nationale des droits de l'enfant :*

Malvina Govaert a représenté le Ministère la Communauté française à la Commission nationale des Droits de l'Enfant. Dominique Rossion y a été suppléante du représentant du Gouvernement de la Communauté française.



C. l'Observatoire de l'En-
fance, de la Jeunesse et de
l'Aide à la Jeunesse en 2010

1. Le personnel

- Michel Vandekerke, directeur de recherche, remplit par intérim la fonction de coordinateur depuis le 1er mars 2009.
- Dominique Delvaux, directrice de recherches (admise à la retraite le 30 septembre 2010).
- Dominique Rossion, chargée de recherches, a été en congé de parentalité de janvier 2010 à mars 2010.
- Malvina Govaert, directrice de recherches (depuis le 1er septembre 2010).
- David Deschryver, attaché f.f.
- Salima Kertati, secrétaire de direction, est entrée en fonction le 28 octobre 2010).

▲ Organisation

Le fonctionnement de l'Observatoire est fondé sur le principe de la décision collégiale des agents de rang 12 pour ce qui concerne la programmation des travaux. Des réunions d'équipe réunissent tout le personnel.

Pour ce qui est du travail quotidien, au moins deux personnes sont généralement affectées à un dossier, dont l'une à titre principal, ce qui permet notamment d'éviter des retards de traitement dus à des absences ou à des missions extérieures.



Il faut souligner que en mai 2011 :

- aucun coordinateur n'a été désigné par le Gouvernement depuis avril 2008 : la coordination est assurée par intérim depuis le 1er mars 2009 ;
- deux directeurs de recherche devenus fonctionnaires dirigeants ont été remplacés ;
- une directrice de recherche partie à la retraite en septembre 2010 n'est pas remplacée ;
- une collaboratrice n'a pas été remplacée depuis avril 2009 ;
- le secrétariat est de nouveau assuré depuis novembre 2010.

2. Le comité d'accompagnement de l'Observatoire en 2010

2.1. Réunion

Le comité s'est réuni le 27 mai 2010. À son ordre du jour :

- Présentation et approbation du rapport d'activités 2009.
- Travaux 2010-2012.
- Divers.

2.2. Membres en 2010

Président

Monsieur Frédéric DELCOR, Secrétaire général du ministère de la Communauté française.

Membres

Monsieur Benoît PARMENTIER, Administrateur général, Office de la Naissance et de l'Enfance.

Monsieur Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général, Administration de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, représenté par Madame Céline PLUMEREL, Attachée.

Madame Liliane BAUDART, Directrice générale, Direction générale de l'Aide à la Jeunesse.

Madame France LEBON, Directrice générale adjointe, Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente, représentée par Monique HENDRICKX, Service de la Jeunesse.

Monsieur René HAMAITE, Directeur général, Direction générale du Sport, représenté par Monsieur Benjamin STASSEN.

Monsieur Georges BOVY, Président du Conseil d'administration de l'ONE.

Madame Annick HOORNAERT, Présidente de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse.

Madame Nadine COPPENOLLE, représentant le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse.

Madame Anne TRICOT, représentant le Conseil d'avis de l'ONE.

Monsieur Bernard DE VOS, Délégué général aux droits de l'enfant.

Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre-Président.

Monsieur Jean-Claude MARCOURT, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur.

Monsieur Jean-Marc NOLLET, Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, représenté par Madame Isabelle COYETTE.

Art. 9. Un organe de réflexion, d'orientation et d'évaluation appelé comité d'accompagnement est chargé de remettre des avis, des conseils et des propositions à la demande du Conseil, du Gouvernement, de l'Observatoire ou d'initiative, sur les missions et les travaux de l'Observatoire. Il est également chargé d'approuver le rapport d'activité visé à l'article 7.

décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Monsieur André ANTOINE, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports.

Madame Evelyne HUYTEBROECK, Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, représenté par Monsieur Bernard MATHIEU.

Madame Marie Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, représentée par Monsieur Etienne JOCKIR.

Madame Fadila LAANAN, Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel.

Monsieur Stéphane AUJEAN, Coordinateur de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF.

Madame Dominique DELVAUX, Chargée de mission, Directrice de recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Monsieur Michel VANDEKEERE, Chargé de mission, Directeur de recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

3. Bases légales

Le décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a été modifié le 26 mars 2009 par le décret sur les organisations de jeunesse : un objet de mission a été ajouté tandis que la représentation du CJCF était supprimée au profit de la CCOJ. Les missions s'énoncent dès lors comme suit.

Article 3. -L'Observatoire a pour missions :

1° de dresser un inventaire permanent :

a) des politiques et données sociales en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse notamment en ce qui concerne la santé, les loisirs, les modes d'expression et de participation, l'accueil des enfants et des jeunes, le décrochage scolaire, l'adoption ainsi que les personnes visées à l'article 2 du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ;

b) des institutions et associations compétentes dans les matières de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, de leur utilisation et de leur accessibilité ;

2° d'élaborer des indicateurs en lien avec les données sociales visées sous 1 ;

3° d'émettre des avis sur toute question relative aux matières qu'il traite, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, d'un membre de celui-ci, du(de la) Secrétaire général(e) ou de l'Administrateur(trice) général(e) de l'O.N.E ;

4° de réaliser ou faire réaliser des études et recherches scientifiques relatives aux matières qu'il traite, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, d'un membre de celui-ci, du(de la) Secrétaire général(e) ou de l'Administrateur(trice) général(e) de l'O.N.E. et de tenir un inventaire des études et recherches scientifiques réalisées en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse en Communauté française ;

5° de mettre en oeuvre pour la Communauté française les dispositions contenues aux articles 42 et 44 de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant ;

6° de promouvoir et de faire connaître toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes en Communauté française ;

7° de faire des recommandations visant à favoriser la collaboration entre l'O.N.E. et les services du Gouvernement ainsi qu'entre ceux-ci et les associations ;

8° de procéder à l'évaluation visée à l'article 76 du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions aux O.J.